



VILLE DE CINEY

PLAN STRATÉGIQUE

TRANSVERSAL

2025 - 2030



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
Introduction.....	3
Présentation des services.....	7
Directrice Générale.....	7
Directeur Financier.....	7
Comité de Direction (CODIR).....	7
Police administrative – Agent Constatateur.....	8
Coordination de la Planification d'Urgence (PLANU).....	8
Service Interne Prévention et la Protection au Travail (SIPPT).....	8
Services généraux.....	10
Cellule Accueil.....	10
Cellule Secrétariat Direction générale.....	10
Cellule Support informatique.....	10
Cellule GRH – Enseignement -Assurances.....	10
Cellule Relations publiques – Communication - Festivités.....	11
Cellule Techno-prévention - Incivilités.....	12
Service Économie – Emploi – Loisirs.....	13
Cellule Agence de Développement Local (ADL).....	13
Cellule Bibliothèque-Ludothèque.....	13
Service Cadre de Vie.....	14
Cellule Urbanisme.....	14
Cellule Environnement - Energie.....	14
Cellule Mobilité.....	15
Cellule Patrimoine.....	15
Cellule Logement.....	15
Service Maison Citoyenne.....	16
Cellule Plan de Cohésion Sociale (PCS).....	16
Cellule Initiative Locale d'Intégration (ILI).....	16
Cellule Accueil Temps Libre (ATL).....	16
Cellule Accueil Extrascolaire (AES).....	16
Service État-civil – Population - Étrangers.....	17
Cellule État-Civil – Population - Étrangers.....	17
Service Travaux.....	18
Cellule Travaux.....	18

Cellule Cimetières.....	18
Service Finances.....	19
Cellule Comptabilité.....	19
Cellule Taxes et Redevances - Subsidés.....	19
Cellule Marchés Publics.....	19
PST Volet Interne.....	20
Synthèse.....	21
Descriptifs.....	23
PST Volet Externe.....	32
Synthèse.....	33
Descriptifs.....	39

INTRODUCTION

À compter de la législature 2018-2024, la réalisation d'un PST est devenue obligatoire pour toutes les Communes wallonnes.

DÉFINITION D'UN PST

Le PST est une démarche de gouvernance locale.

C'est un document stratégique qui aide la Commune à mieux programmer ses politiques communales en développant une culture de la planification et de l'évaluation.

Ce document devient en quelque sorte la feuille de route évolutive et modulable qui doit permettre à la Commune d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés. Évolutif et modulable car il est en effet impossible de figer, pour toute cette mandature, l'action de l'Administration.

Loin de vouloir être exhaustif, le PST, ici présenté, se veut être réaliste, réalisable et mesurable.

MÉTHODOLOGIE SUIVIE POUR L'ÉLABORATION DU PST

Le PST n'est pas un plan de plus, c'est un programme, c'est-à-dire qu'il a vocation à fédérer tous les plans sectoriels existants.

Dès lors, ce PST prend appui non seulement sur la déclaration de politique communale mais également sur le PCDR, le plan d'actions de l'ADL, le Plan Communal de Mobilité, le PCS, le PSSP, le Programme CLE, le plan quinquennal de la Bibliothèque-Ludothèque.

Le contenu desdits dispositifs n'est toutefois pas intégré in extenso dans le PST. Seuls les objectifs transversaux, des actions référencées en priorité 1 et 2 dans les plans susvisés ont été retenus.

Le caractère transversal permet de mieux coordonner les actions entre les différents services et éviter ainsi les doublons.

Le PST ne reprend pas l'ensemble des missions régaliennes et quotidiennes de l'Administration ni les projets/actions qui sont menés par nos para-communaux locaux : la Régie Communale des Sports et des Loisirs du Condroz, l'ASBL ACIDAC, l'ASBL Exploitation du Marché Couvert de Ciney, l'ASBL Centre Culturel, l'ASBL Office du Tourisme, l'ASBL Comité des Fêtes et l'ASBL Ciney Féérique.

La collaboration avec ces para-communaux est indispensable pour que la Commune puisse mener à bien des politiques dans différents domaines.

Toutefois, ces entités ayant des personnalités juridiques propres, leurs projets/actions sont/seront repris dans leurs programmations, leurs contrats de gestion.

Ces para-communaux bénéficient d'un soutien financier et/ou humain et/ou logistique de la Commune.

STRUCTURE DU PST

Le PST s'articule autour d'un volet interne et un volet externe :

Le volet interne reprend les actions visant à améliorer et optimiser le fonctionnement des services de l'Administration.

Le volet externe reprend les objectifs et actions relatifs aux politiques communales, aux relations entre l'Administration et ses citoyens.

Chacun de ces deux volets se décline en objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et actions.

Les objectifs stratégiques (OS) expriment ce que la Commune veut devenir à terme. Ils traduisent donc la vision communale. Ils se déclinent en objectifs opérationnels.

Les objectifs opérationnels (OO) expriment quels sont les leviers que la Commune va activer pour devenir ce qu'elle veut devenir. Ceux-ci se déclinent en projets et actions.

Les actions (A) expriment ce que la Commune va faire concrètement pour atteindre les objectifs opérationnels auxquels elles se rattachent.

Ce PST, c'est :

- 6 objectifs stratégiques,
- 24 objectifs opérationnels,
- 106 actions.

Le PST ne cadenas pas l'action de la Commune. Le Collège Communal reste donc libre de lancer de nouveaux projets en dehors du PST.

Le PST peut être actualisé durant son exécution afin de coller aux réalités de terrain, aux contraintes budgétaires, aux opportunités (appels à projets – droits de tirage – partenariats), aux modifications législatives, à l'évolution réglementaire des dispositifs existants.

Il fera l'objet d'une évaluation mi-mandature et fin de mandature.

En outre, chaque action décrite fera l'objet d'une fiche précisant son état d'avancement.

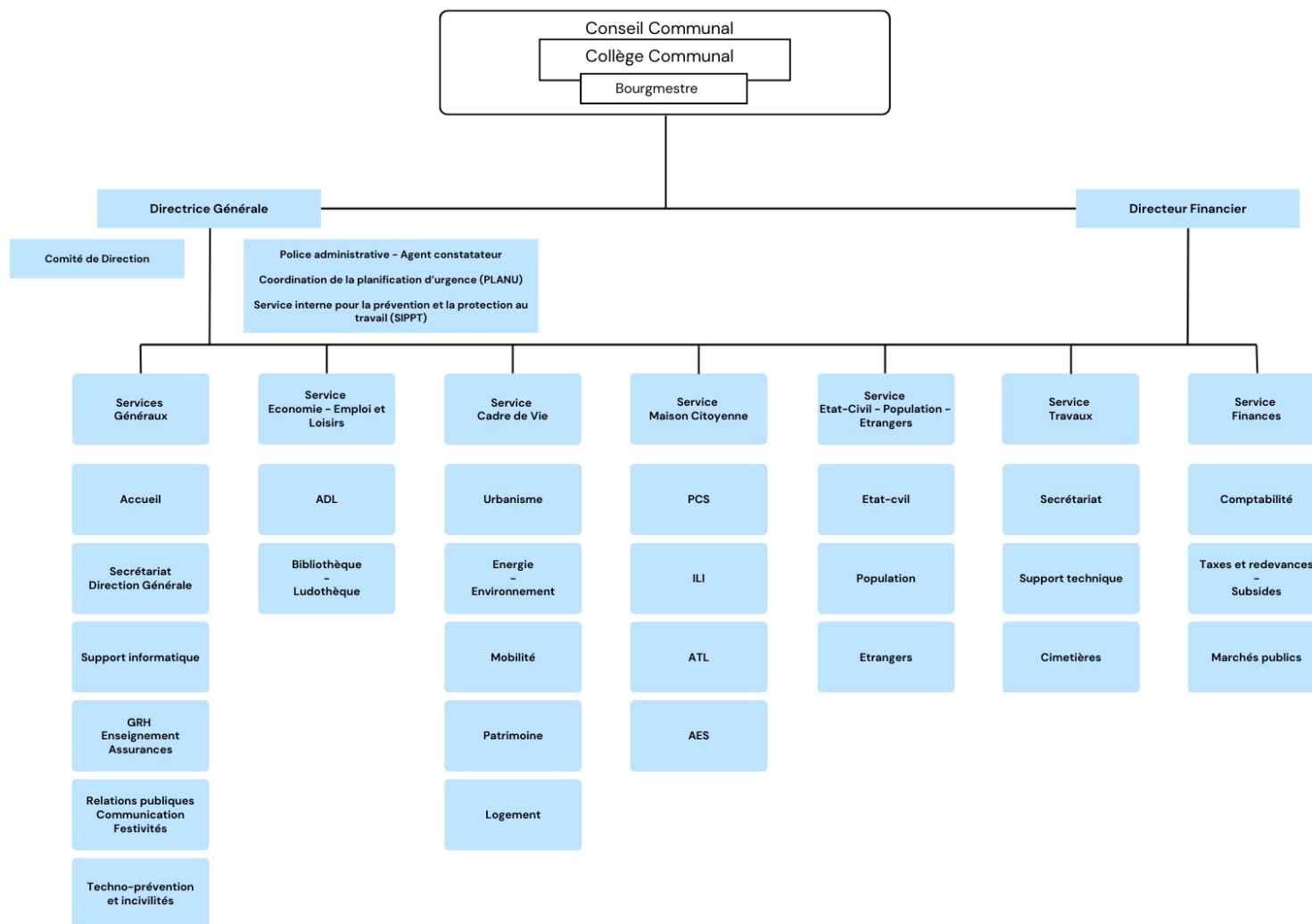
Nous remercions le Codir ainsi que les membres du personnel communal pour leur contribution à l'élaboration de ce PST. Même si tous les services ne sont pas mentionnés dans les descriptifs d'action, ceux-ci contribuent néanmoins de manière déterminante à la concrétisation de ces actions et au bon avancement du programme.

Bonne lecture.

ORGANIGRAMME



PRESENTATION DES SERVICES



PRÉSENTATION DES SERVICES

Directrice Générale

La Directrice Générale est chargée de la préparation des dossiers qui sont soumis au Conseil Communal et au Collège Communal. Elle assiste auxdites séances et rédige les procès-verbaux.

La Directrice Générale est tenue de se conformer aux instructions qui lui sont données soit par le Conseil, soit par le Collège, soit par le Bourgmestre selon leurs attributions respectives.

Sous le contrôle du Collège Communal, elle dirige et coordonne les services communaux. Elle a en outre le chef du personnel communal.

Directeur Financier

Sous l'autorité du Collège Communal, le Directeur Financier est le conseiller financier et budgétaire de la Commune.

Il se voit ainsi notamment confier les missions suivantes :

- Effectuer les recettes de la Commune ;
- Acquitter, sur mandat, les dépenses ordonnancées par le Collège Communal ;
- Remettre un avis de légalité écrit préalable et motivé :
 - o Sur tout projet de décision du Conseil Communal ou du Collège Communal ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 30.000 € HTVA (avis obligatoire sollicité) ;
 - o Sur tout projet de décision du Conseil Communal et du Collège Communal ayant une incidence financière ou budgétaire égale ou inférieure à 30.000 € HTVA (avis d'initiative dudit Directeur Financier) ;
- Remettre un avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du Conseil Communal ou le cas échéant du Collège Communal portant sur l'acceptation des donations ou des legs dans la Commune.

Comité de Direction (CODIR)

Le Codir est composé :

- Du Directeur Général,
- Du Directeur Financier,
- Des responsables des différents services de l'Administration Communale.

Le Codir peut éventuellement recevoir d'autres personnes à titre d'invité ou d'expert.

Le Codir assiste le Directeur Général dans sa mission de coordination des services communaux et veille à la mise en œuvre transversale des décisions des autorités communales.

Le Codir n'a pas de pouvoir décisionnel. Il s'agit d'un lieu de concertation.

Le Codir est obligatoirement consulté sur le projet de budget, de modifications budgétaires, de projet d'organigramme, de projet de statuts, de projet de règlement de travail et de projet de cadre.

Le Codir participe activement à l'établissement du PST et de sa mise en œuvre.

Police administrative – Agent Constatateur

L'agent constatateur intervient dans les domaines suivants :

- Il est habilité à constater toutes les infractions contenues dans le règlement général de police « Charte de Bien-Vivre Ensemble ».
- La propreté publique : il veille à la propreté de la voie publique et constate l'abandon de déchets.
- Le stationnement : il verbalise les infractions à l'égard du règlement communal sur le stationnement.

Coordination de la Planification d'Urgence (PLANU)

Le coordinateur PLANU conseille les autorités sur la gestion des crises et la préparation aux situations d'urgence comme les catastrophes naturelles ou les grands événements.

Ses missions principales incluent l'analyse des risques, la coordination des services (police, pompiers, ...), l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des plans d'urgence communaux.

Dans le cadre de l'organisation de certains événements, il anime les travaux de la cellule de sécurité et assure le secrétariat de ladite cellule.

Préventions incendie

Dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme et en fonction de l'affectation du bâtiment, il y a lieu de rappeler aux entrepreneurs et/ou propriétaires la nécessité de disposer d'une prévention incendie et ce, avant toute occupation du bien, s'assurer que les démarches ont bien été effectuées (visite sur place après réalisation des travaux requis), veiller au renouvellement des préventions au terme du délai de leur validité, organiser avec le Bourgmestre les auditions et le suivi de celles-ci en cas de préventions incendie défavorables alors même que les bâtiments seraient déjà occupés.

Service Interne Prévention et la Protection au Travail (SIPPT)

Le conseiller en prévention assiste le collège, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application des mesures visées par la loi sur le bien-être. Il a également une fonction de conseil à l'égard de l'employeur et des travailleurs.

Les tâches du conseiller en prévention sont diversifiées et subdivisées en plusieurs disciplines :

- Sécurité et hygiène du travail : il conseille l'employeur et les travailleurs sur la sécurité et l'hygiène des lieux de travail ainsi que des postes de travail.
- Aspects psychosociaux : il élabore avec l'employeur une politique de prévention relative au bien-être psychosocial des travailleurs et joue un rôle actif si cette politique de prévention échoue.
- Ergonomie : il analyse le cadre de travail afin d'offrir bien-être, confort et sécurité aux travailleurs. Cela concerne l'aménagement du poste de travail, l'utilisation de l'équipement technique (outillage et machines), l'organisation de travail et l'environnement, la prévention des risques, etc.
- Médecine du travail : le conseiller en prévention travaille en étroite collaboration avec le service de médecine du travail.

Services généraux

Cellule Accueil

La cellule assure la gestion des appels téléphoniques, l'accueil des citoyens (renseignements divers), le courrier postal, l'affichage aux valves.

Cellule Secrétariat Direction générale

La cellule assure :

- La préparation du Collège Communal Le suivi du Collège Communal,
- La préparation du Conseil Communal Le suivi du Conseil Communal,
- La dactylographie de divers courriers et mails relevant de la Direction Générale.

Cellule Support informatique

La cellule assure la gestion, la maintenance et la sécurisation de l'infrastructure technologique de la Commune pour garantir le bon fonctionnement des systèmes et des applications. Elle assure un support technique aux utilisateurs, déploie et met à jour les matériels et logiciels.

La cellule veille à protéger les données et les systèmes contre les cybermenaces en déployant des stratégies de protection et de surveillance.

Il assure le bon fonctionnement des serveurs, des réseaux et des services comme la messagerie électronique et la téléphonie.

Cellule GRH – Enseignement -Assurances

La cellule a pour tâches principales :

❖ Administration du personnel

- Encodage, le suivi et le contrôle des données individuelles des travailleurs
- Conception des recrutements, suivi et évolutions de carrière
- Analyse des postes et évaluation des personnes
- Gestion de présence et pointage
- Encodage des prestations
- Gestion des rémunérations
- Gestion des plans de formation du personnel

❖ Gestion des dossiers enseignement

- Rédaction des actes administratifs relatif au personnel enseignant et des établissements scolaires communaux
- Collaboration avec les directions des écoles

❖ Gestion des dossiers assurance

- Introduction et gestion du suivi des déclarations de sinistres : accident du travail, responsabilité civile, Omnium mission, accident de roulage

Cellule Relations publiques – Communication - Festivités

La cellule assure :

❖ Le secrétariat du Bourgmestre :

- Gestion et rédaction des mails et courriers gestion de l'agenda et des permanences ;
- Accueil du public et accueil téléphonique ;
- Classement et archivage des divers documents.

❖ Le secrétariat des Échevins :

- Rédaction occasionnelle de mails et courriers ;
- Secrétariat de certaines réunions (présence aux réunions, rédaction des PV, suivi vers le Collège, ...) ;
- Accueil du public et accueil téléphonique.

❖ La communication :

- Gestion du site, des réseaux sociaux, page hebdomadaire d'informations communales, bulletin communal mensuel "Les Meugleries" et diffusion de l'information vers les citoyens à travers ces supports ;
- Support communication, reportages photos et vidéos lors des événements de la Commune ou organisés en collaboration avec la Ville ;
- Rédaction d'articles, réalisation de supports de communication et de visuels, conception de plans de communication et mise en œuvre de projets ponctuels ;
- Communication interne pour les membres du Collège et les différents services communaux ;
- Gestion de la communication de crise en cas de déclenchement du plan d'urgence ;
- Relations avec la presse ;
- Optimisation et gestion de l'image visuelle de la Ville (logo, charte graphique,).

❖ Animations / événements

- Organisation des cérémonies de Noces d'Or, Diamant et Brillant
- Organisation de différentes festivités de nature à assurer la promotion et la valorisation de la Ville de Ciney
- Organisation des cérémonies et inaugurations officielles de la Ville (visites ministérielles, ...)
- Valorisation de la Ville sur le plan touristique
- Gestion et accompagnement des hôtesses lors des différentes réceptions

- Aide aux différents comités locaux dans le cadre de l'organisation de leurs événements ou manifestations et qui concerne divers aspects (autorisations diverses, prêt de matériel, ordonnance de police, autorisation de débits de boissons temporaires, dossier sécurité, demande d'affichage)
- ❖ Subsidés aux associations
 - Prise de contacts avec les associations pour l'obtention des subventions, mise à jour des coordonnées des associations, suivi des dossiers.
- ❖ Les relations avec les Associations patriotiques :
 - Contact avec les associations et mise à jour du calendrier des cérémonies, préparation de la participation communale aux cérémonies (fleurs, prises de parole, invitations, ...).
 - La tenue des réunions.
- ❖ Commission de la personne handicapée :
 - Secrétariat de la commission (présence aux réunions, rédaction des PV et de divers courriers).

Cellule Techno-prévention - Incivilités

La cellule est chargée de réaliser des actions de prévention et de sensibilisation et de coordination entre les acteurs locaux (police, services sociaux, ...) concernant le respect du bien-vivre ensemble (règlement général de police).

Elle est chargée, en se basant sur un diagnostic local de sécurité, d'analyser les problématiques spécifiques d'une Commune et d'intégrer les actions qui seront dès lors menées dans le cadre d'un Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP).

La cellule veille également à prévenir, sensibiliser contre les vols, les cambriolages et les violences intra-familiales.

Service Économie – Emploi – Loisirs

Cellule Agence de Développement Local (ADL)

La cellule stimule un partenariat dynamique avec les forces vives locales de la Commune au service du développement durable. Elle est un service d'accueil, d'information et d'accompagnement pour tout type d'initiative génératrice de développement économique, agricole, social et culturel.

L'ADL est donc un relais de proximité entre les citoyens, entreprises, associations et l'Administration communale. Elle intègre des préoccupations sociales, culturelles et environnementales aux exigences économiques du territoire.

Cellule Bibliothèque-Ludothèque

La cellule est chargée du développement des pratiques de lecture sur le territoire de la Commune de Ciney.

Depuis l'ouverture de sa ludothèque, elle propose non seulement des livres mais des jeux à louer.

En plus de son service de location, elle donne aussi la possibilité de participer à des activités en lien avec la lecture et le jeu.

Service Cadre de Vie

Cellule Urbanisme

La cellule a pour mission principale de veiller à l'aménagement et à la gestion réfléchie, globale et sur le long terme du territoire.

De participer aussi bien à la gestion quotidienne des demandes particulières, qu'à la supervision des « gros » projets initiés par l'Administration elle-même ou par des particuliers, et ce, toujours dans un souci de développement durable.

Une des missions principales consiste à recevoir le public en le conseillant et en lui transmettant les informations sur les diverses législations en vigueur, touchant de près ou de loin, l'aménagement du territoire et les autorisations environnementales. La Cellule informe également les auteurs de projets et les particuliers sur les divers documents réglementaires en application sur le territoire de la Commune de Ciney.

Les candidats bâtisseurs sont orientés dans leurs choix : type et implantation des bâtiments, bonne intégration, matériaux les plus adaptés, économie d'énergie, type d'épuration, densité d'habitat, ...

Une explication leur est fournie quant aux différentes procédures, les délais y afférents et une aide ponctuelle est apportée pour remplir les différentes formalités. Les avant-projets sont analysés et discuté en concertation avec le demandeur et son auteur de projet.

La cellule veille, lors des permanences, à donner au public les informations administratives et aide à la lecture des plans d'architecte sur les dossiers soumis à enquête publique.

En sus, la Cellule instruit ou traite les dossiers de demande de permis et autorisation en matière urbanistique, environnementale et implantation commerciale. Elle donne un avis technique ou collabore dans les dossiers portant sur son territoire et gérés par la région.

Cellule Environnement - Énergie

La cellule a pour mission principale de veiller au cadre environnemental des citoyens afin d'adopter une gestion globale et réfléchie et sur le long terme.

Une des missions principales de l'Écopasseur est un travail de conseil au citoyen en matière de primes, de PEB.

Pour la Commune, la cellule se penche sur la comptabilité énergétique des bâtiments communaux et sur l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE).

En matière d'environnement, la cellule se penche sur les dossiers de gestion des déchets et sur des dossiers tels que : "La semaine de l'Arbre" ou "le plan Maya". La cellule s'occupe également des contrats rivière, de la gestion différenciée et de la sensibilisation à l'usage des pesticides.

Cellule Mobilité

La cellule a pour mission de :

- Conseiller et apporter une expertise "mobilité" dans la mise en œuvre des politiques de déplacements dans la Ville et de projets connexes concrets d'aménagement du territoire (environnement, urbanisme, ...). Cette expertise porte sur tous les modes de déplacements et, en particulier les modes doux adaptés à l'échelle de la Ville.
- Mettre en route, coordonner, planifier et suivre les projets de mobilité en y apportant une vision globale et intégrée.
- Relayer l'information entre les acteurs de la mobilité et organiser la communication, la consultation et la concertation entre les différents intervenants impliqués dans un projet (usagers, polices, services communaux, ...)
- Collaborer utilement aux événements où sa présence est requise pour contribuer à la mise en valeur de son action et concourir à l'amélioration de la mobilité en général.

Cellule Patrimoine

La cellule traite des :

- Chasses,
- Pêches,
- Ventes, achats et échanges de biens
- Ventes de bois,
- Locations de salles communales,
- Rédaction des conventions d'occupation des bâtiments communaux.

Cellule Logement

La cellule assure la gestion des dossiers salubrité, des permis de location, des logements de transit, des logements inoccupés, des avis pour la "cellule urbanisme", le suivi des plans d'ancrage.

Service Maison Citoyenne

Cellule Plan de Cohésion Sociale (PCS)

La cellule contribue à assurer à tous les individus l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social, culturel et a pour objectif de construire ensemble une société solidaire inclusive et coresponsable pour le bien-être de tous.

Cellule Initiative Locale d'Intégration (ILI)

La cellule contribue à donner des cours d'alphabétisation à des personnes non scolarisées belges ou d'origine étrangère et des cours de français-langue étrangère à toute personne d'origine étrangère scolarisée dans son pays d'origine.

Cellule Accueil Temps Libre (ATL)

La cellule est chargée de la mise en place et de la dynamisation de la coordination de l'accueil temps libre par la mise en œuvre d'une politique cohérente de l'accueil de l'enfant pendant son temps libre sur le territoire de la Commune, pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans avant/pendant l'école le mercredi après-midi et les vacances scolaires et ce, en articulation avec la Commission Communale de l'Enfance.

Cellule Accueil Extrascolaire (AES)

La cellule assure :

- La gestion des inscriptions et des paiements ;
- La préparation des activités et des projets relatifs à l'accueil et à l'animation pour les enfants ;
- Le lien entre les parents et les directions d'école ;
- L'encadrement et la gestion des accueillantes ;
- L'accueil extrascolaire concerne les enfants de 2,5 ans à 12 ans avant/après l'école le mercredi après-midi et les vacances scolaires.

Service État-civil – Population - Étrangers

Cellule État-Civil – Population - Étrangers

La cellule assure :

- La rédaction et l'enregistrement des actes de l'état civil (naissances- mariages- décès-reconnaisances-divorces-adoptions-nationalité-naturalisation- changement de nom/prénom-modification enregistrement du sexe, divers...) ;
- La tenue et mise à jour du registre de la population, des étrangers et du registre d'attente. Extraction et délivrance d'extraits de ces registres. Changements d'adresses. Créations et changements de noms de rue ;
- La confection, commandes, réception et délivrance aux citoyens des cartes d'identités ;
- La confection commande et délivrance, tenue du registre ad hoc des passeports ;
- La confection, commandes, réception et délivrance aux citoyens des permis de conduire ;
- La vérification des identités lors des demandes de documents La réception des paiements de tous les documents ;
- L'accueil, la constitution des dossiers d'établissement, les contacts et accomplissement des missions pour l'Office des étrangers ;
- La délivrance de tous les extraits et bulletins de renseignements (casier judiciaire).

Service Travaux

Cellule Travaux

La cellule assure :

- L'entretien des voiries et petits travaux de réparation,
- L'entretien des bâtiments communaux et petits travaux de réparation,
- L'entretien et le nettoyage des espaces verts,
- L'entretien et petits travaux de réparation dans les cimetières,
- Le nettoyage des espaces publics (place, trottoirs, parc, voirie à mobilité douce),
- Le nettoyage des chaussées et avaloirs,
- Le nettoyage hebdomadaire du Marché Couvert,
- Le service de déneigement hivernal,
- Le ramassage et l'enlèvement des poubelles publiques,
- L'entretien et la réparation de la signalisation routière,
- Le stockage, l'entretien et la mise à disposition de matériel de fête,
- Le stockage et la mise à disposition de matériel pour les associations,
- La mise à disposition de main d'œuvre pour les associations locales,
- La mise à disposition de moyens logistiques pour les associations locales,
- L'élaboration des dossiers subsidiés,
- L'élaboration des cahiers des charges spécifiques voiries-bâtiments,
- Le suivi des dossiers extérieurs et direction de chantier de travaux effectués pour le compte de la Ville,
- L'élaboration des avis techniques sur les demandes d'urbanisme.

Cellule Cimetières

La cellule gère administrativement les concessions (octroi, renouvellement, reprise), l'organisation des inhumations, des exhumations, la réalisation des enquêtes publiques pour état d'abandon, la gestion des registres et des sépultures.

Service Finances

Cellule Comptabilité

La cellule assure :

- Le contrôle des pièces et exécution des paiements aux fournisseurs ;
- Les missions où on contrôle et recouvrement des factures émises par la Ville ;
- Perception des taxes, redevances et loyers ;
- Liquidation des traitements ;
- Comptabilité budgétaire et générale de la Ville et des services para-communaux ;
- Gestion de la trésorerie ;
- Élaboration du projet du budget communal et ses annexes à soumettre au Conseil Communal ;
- Élaboration des modifications budgétaires et ses annexes à soumettre au Conseil Communal.

Cellule Taxes et Redevances - Subsidés

Cette cellule est chargée de :

- L'élaboration des projets de règlements-taxes et redevances communaux à soumettre au Conseil Communal ;
- La gestion du contentieux fiscal communal ;
- La gestion des baux relatifs aux terres agricoles ;
- Des dossiers de subsides accordés aux para-communaux locaux ;
- La vérification des budgets et comptes des Fabriques d'Églises.

Cellule Marchés Publics

La cellule est chargée de la gestion des procédures relatives aux marchés de travaux, de fournitures et de services. Cela inclut l'élaboration des cahiers de charges, la publicité des appels d'offre, l'analyse des offres, la préparation des décisions d'attribution et le suivi administratif de l'exécution des marchés, depuis l'attribution jusqu'à la réception définitive.

PST

VOLET INTERNE



SYNTHÈSE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : ÊTRE UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE AU SERVICE DES CITOYENS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL ET L'EFFICACITÉ DES SERVICES

Action n° 1 : Poursuivre les descriptifs de fonction.

Action n° 2 : Pérenniser les formations continuées pour l'ensemble du personnel

Action n° 3 : Etablir des fiches action de suivi de dossiers inter-services

Action n° 4 : Améliorer l'utilisation du eGuichet

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

Action n° 1 : Revoir les marchés relatifs à l'acquisition des équipements de protection individuelle

Action n° 2 : Mise à disposition de doubles écrans

Action n° 3 : Aménagement du Service État-Civil – Population – Étrangers

Action n° 4 : Aménagement des nouveaux Ateliers communaux

Action n° 5 : Rédiger un projet de politique de prévention en matière d'alcool et de drogues au travail

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : ÊTRE UNE ADMINISTRATION AXÉE SUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE, LA CYBERSÉCURITÉ ET LA GOUVERNANCE DES DONNÉES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : MODERNISER LES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES COMMUNALES

Action n° 1 : Réaliser un inventaire complet des infrastructures IT existantes (matériel, logiciels, réseaux, sécurité)

Action n° 2 : Mettre en œuvre un plan de renouvellement progressif du parc informatique, en priorisant les équipements critiques

Action n° 3 : Déployer des solutions cloud hybrides pour améliorer la flexibilité, la sécurité et la continuité des services

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : RENFORCER LA GOUVERNANCE, LA QUALITÉ ET L'INTÉGRITÉ DES DONNÉES

Action n° 1 : Mettre en place une politique communale de gouvernance des données, incluant la qualité, la traçabilité et l'accessibilité

Action n° 2 : Sensibiliser l'ensemble du personnel communal à la gestion responsable des données et à la protection de la vie privée

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : GARANTIR LA CYBERSÉCURITÉ DES SYSTÈMES ET DES DONNÉES

Action n° 1 : Élaborer et mettre en œuvre une politique de cybersécurité adaptée à la taille et aux risques de la Commune

Action n° 2 : Installer des outils de détection et de réponse aux incidents (SIEM, antivirus, pare-feu, etc.)

Action n° 3 : Organiser des campagnes de sensibilisation et des tests de simulation (phishing, gestion de crise)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 4 : ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES EN CAS D'INCIDENT NUMÉRIQUE

Action n° 1 : Élaborer un Plan de Reprise d'Activité (PRA) et un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour les services critiques

Action n° 2 : Mettre en place des sauvegardes automatisées, chiffrées et externalisées

Action n° 3 : Réaliser des exercices de simulation de crise numérique au moins 1X/an

DESCRIPTIFS

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : ÊTRE UNE ADMINISTRATION EFFICACE ET EFFICIENTE AU SERVICE DES CITOYENS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL ET L'EFFICACITÉ DES SERVICES

Action n° 1 : Poursuivre les descriptifs de fonction

Budget estimé : Néant

Cellule référente : GRH

Partenaires : CRF - UVCW

Indicateur de réalisation : Nombre de descriptifs de fonction / nombre d'agents

Descriptif de l'action :

Depuis le 1er septembre 2024, un descriptif de fonction doit obligatoirement être établi avant de pourvoir à un emploi. La description de fonction doit contenir la mission, la finalité ou l'objectif de la fonction, les tâches principales ainsi que l'ensemble des compétences professionnelles, des aptitudes personnelles requises pour correspondre au métier. L'Administration souhaite établir des descriptifs de fonction également pour des agents entrés en fonction avant le 1er septembre 2024.

Ce travail a déjà été réalisé pour les agents prestant au sein des infrastructures communales dont la gestion a été confiée à la Régie Communale Autonome des Sports et des Loisirs du Condroz (RCASLC)

Action n° 2 : Pérenniser les formations continuées pour l'ensemble du personnel

Budget estimé : 16.000 €/

Cellule référente : GRH

Partenaires : CRF - UVCW - SPW - Province

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de formations / Nombre d'agents / an*
- *Nombre de formations alignées sur les priorités de l'Administration*

Descriptif de l'action :

L'objectif de la pérennisation de la formation est d'adapter continuellement les compétences aux évolutions de l'Administration mais également de favoriser le développement professionnel et la polyvalence des employés.

Action n°3 : Etablir des fiches action de suivi de dossiers inter-services

Budget estimé : Néant

Cellule référente : Direction générale

Indicateur de réalisation : Nombre de fiches établies / nombre de dossiers inter-services Instruits

Descriptif de l'action :

Comme signalé dans l'introduction, chaque action mentionnée dans ce PST fera l'objet d'une fiche précisant son état d'avancement. Il en sera de même pour tous les dossiers dont la gestion nécessite l'intervention de plusieurs services de l'Administration. Un référent sera donc désigné. Il sera chargé de collationner toutes les données requises, de veiller au bon avancement du dossier dans les délais fixés.

Action n° 4 : Améliorer l'utilisation du eGuichet

Budget estimé : 6.800 € /an

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de démarches disponibles en ligne*
- *Taux d'utilisation de l'eGuichet*

Descriptif de l'action :

Ce projet consiste en la rénovation de notre eGuichet obsolète afin de permettre l'introduction en ligne des demandes de documents (extraits – certificats de population et actes issus de la BAEC) et le traitement automatique de la plupart de celles-ci.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

Action n° 1 : Revoir les marchés relatifs à l'acquisition des équipements de protection individuelle

Budget estimé : 65.000 €

Cellule référente : SIPPT

Partenaire(s) : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre d'équipements EPI acquis / nombre d'agents concernés*
- *Taux de satisfaction des agents concernés (%)*

Descriptif de l'action :

L'action vise à revoir les marchés publics relatifs à l'acquisition des équipements de protection individuelle pour :

- ❖ Le personnel ouvrier
- ❖ Les agents d'entretien
- ❖ Le personnel des cuisines scolaires
- ❖ Les professeurs de pratique professionnelle au sein des ateliers de l'École communale « Les Forges ».

Cette révision consiste à répondre davantage aux besoins des différents postes de travail.

Action n° 2 : Mises à disposition de doubles écrans

Budget estimé : 5.000 €

Cellule référente : SIPPT

Partenaire : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de postes équipés / nombre d'agents concernés*
- *Taux de satisfaction des agents concernés (%)*

Descriptif de l'action :

L'action vise à doter les différents postes de travail de l'Administration nécessitant l'utilisation de plusieurs applications simultanément dans la réalisation de leurs tâches, de doubles écrans réglables sur pied.

L'objectif est de réduire le stress et la fatigue et d'améliorer la productivité, le bien-être général.

Action n° 3 : Aménagement du Service État Civil – Population – Étrangers

Budget estimé : Néant

Cellule référente : SIPPT

Indicateurs de réalisation :

- *Taux de satisfaction des usagers (%)*
- *Taux de satisfaction des agents du service (%)*

Descriptif de l'action :

Le Service État Civil – Population - Étrangers est un lieu central de la relation entre l'Administration et les citoyens. Il accueille quotidiennement un grand nombre d'usagers pour des démarches variées.

L'action vise à améliorer l'accueil des usagers mais aussi d'optimiser les conditions de travail (confort, confidentialité et efficacité).

Action n° 4 : Aménagement des nouveaux Ateliers communaux

Budget estimé : 150.000 €

Cellule référente : Travaux

Partenaires : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Taux de satisfaction des agents concernés (%)*
- *Taux de satisfaction des usagers (%)*

Descriptif de l'action :

Cette action vise à centraliser sur le site des nouveaux Ateliers communaux la cellule support technique et administrative du Service Travaux. Cela permettra une meilleure coordination du service.

Action n° 5 : Rédiger un projet de politique de prévention en matière d'alcool et de drogues au travail

Budget estimé : Néant

Cellule référente : SIPPT

Partenaire : COHEZIO

Indicateurs de réalisation :

- *Politique adoptée (oui/non)*
- *Nombre d'incidents signalés et traités*
- *Nombre de sessions de sensibilisation*

Descriptif de l'action :

Cette action vise à sensibiliser, informer le personnel communal sur les assuétudes, sur les conséquences d'une consommation d'alcool et de drogues en termes de sécurité et ses effets négatifs au niveau de la santé.

L'action a pour objet également à établir des procédures à enclencher en cas de dysfonctionnement dû à l'alcool et aux drogues au travail.

Ce sujet a déjà été abordé au sein du Comité de Concertation de base et devra être intégré dans le statut et règlement de travail du personnel.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : ÊTRE UNE ADMINISTRATION AXÉE SUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE, LA CYBERSÉCURITÉ ET LA GOUVERNANCE DES DONNÉES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : MODERNISER LES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES COMMUNALES

Action n° 1 : Réaliser un inventaire complet des infrastructures IT existantes (matériel, logiciels, réseaux, sécurité)

Budget estimé : Néant

Cellule référente : Support Informatique

Indicateur de réalisation : Inventaire existant (oui/non)

Descriptif de l'action :

Avant de moderniser, il faut savoir ce que nous avons. Cet inventaire consiste à dresser la liste complète des ordinateurs, serveurs, logiciels et réseaux.

Pour les employés, cela signifie moins de surprises et une meilleure planification des remplacements.

Pour les citoyens, cela garantit que les services en ligne reposent sur des systèmes fiables. Par exemple, si un serveur est trop vieux, il peut tomber en panne et bloquer les demandes d'actes en ligne.

Avec un inventaire clair, la Commune peut anticiper et éviter ces interruptions. Cela inclut aussi la vérification des contrats et des licences pour éviter les coûts inutiles.

Enfin, préparer les locaux (racks et câblage) permettra d'accueillir les nouvelles technologies sans chaos.

Action n° 2 : Mettre en œuvre un plan de renouvellement progressif du parc informatique, en priorisant les équipements critiques

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire(s) : A déterminer

Indicateur de réalisation : Taux de renouvellement du matériel obsolète

Descriptif de l'action :

Renouveler le parc informatique, c'est remplacer le matériel obsolète qui ralentisse le travail.

Pour les employés, cela veut dire moins de bugs et plus de rapidité pour traiter vos dossiers et surtout, des machines plus sécurisées.

Pour les citoyens, cela se traduit par des réponses plus rapides et des services en ligne qui fonctionnent sans interruption.

Ce plan priorise les équipements critiques, comme ceux utilisés pour la population, les écoles ou le service Travaux. C'est aussi l'occasion d'intégrer des outils plus écologiques et moins énergivores.

En clair, c'est un investissement pour la qualité du service et le confort de travail.

Action n° 3 : Déployer des solutions cloud hybrides pour améliorer la flexibilité, la sécurité et la continuité des services

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire : Société WIN

Indicateur de réalisation : Nombre de services interconnectés via des plateformes partagées

Descriptif de l'action :

Le cloud hybride, c'est comme avoir un coffre-fort numérique accessible partout mais sécurisé. Ce coffre-fort permet d'avoir les données sensibles de la Ville dans un espace privé et sécurisé en Belgique (important pour la souveraineté des données vu le contexte géopolitique actuel) mais aussi, de se connecter aux solutions des incontournables du secteur tels que Microsoft (toujours au travers d'un réseau privé et sécurisé).

Pour les employés, cela signifie pouvoir travailler à distance sans risque, par exemple en cas de télétravail ou de déplacement.

Pour les citoyens, cela garantit que les services (paiement en ligne, demandes d'actes) restent disponibles même si un serveur local tombe en panne.

Le cloud permet aussi de sauvegarder les données sensibles hors site, réduisant les risques liés aux incendies ou aux pannes.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : RENFORCER LA GOUVERNANCE, LA QUALITÉ ET L'INTÉGRATION DES DONNÉES

Action n° 1 : Mettre en place une politique communale de gouvernance des données, incluant la qualité, la traçabilité et l'accessibilité

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire : A déterminer

Indicateur de réalisation : Taux de conformité aux audits internes ou externes

Descriptif de l'action :

La gouvernance des données, consiste à s'assurer que les informations sont fiables, bien organisées et accessibles aux bonnes personnes.

Pour les employés, cela évite les doublons et les erreurs (par exemple deux adresses différentes pour un même citoyen).

C'est aussi permettre une meilleure prise de décision par des données de qualités qui permettent des analyses précises afin de planifier les budgets, les projets et autres services.

Pour les citoyens, cela garantit que leurs données sont utilisées correctement et protégées.

Cela permet aussi une participation citoyenne améliorée par des données accessibles pour une meilleure compréhension des projets communaux, ce qui favorise l'implication dans les décisions locales (consultation, budgets participatifs).

Une bonne gouvernance, c'est aussi savoir qui a accès à quoi et pourquoi. Cela facilite la transparence et la confiance. Ceci permet de respecter des réglementations telles que le RGPD et de réduire les risques liés à la perte ou à la mauvaise utilisation des données.

Action n° 2 : Sensibiliser l'ensemble du personnel communal à la gestion responsable des données et à la protection de la vie privée

Budget estimé : A déterminer

Cellule informatique : Support Informatique

Partenaire : DPO

Indicateur de réalisation : Nombre de formations dispensées sur la protection des données

Descriptif de l'action :

Sensibiliser le personnel à la protection des données, c'est éviter les fuites involontaires.

Pour les employés, cela les sensibilise aux impacts directs et indirects multiples pour la Ville voire aux sanctions que la Ville peut se voir infligées par les autorités compétentes.

Les employés formés adoptent des pratiques sûres (mot de passe, gestion des accès, vigilance accrue face aux demandes suspectes). Ce qui aussi permet de réduire les situations de crise en cas de cyberattaques.

Pour les citoyens, cela protège leurs informations personnelles et doit leur apporter une confiance accrue dans l'Administration. Cela offre des services plus fiables et sécurisés et un total respect des droits aux citoyens (garantit la conformité avec les lois sur la protection des données et le droit à l'information).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : GARANTIR LA CYBERSÉCURITÉ DES SYSTÈMES ET DES DONNÉES

Action n° 1 : Élaborer et mettre en œuvre une politique de cybersécurité adaptée à la taille et aux risques de la Commune

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire : Société Win

Indicateur de réalisation : Taux de participation aux formations en cybersécurité

Descriptif de l'action :

Une politique de cybersécurité, c'est comme un plan d'évacuation numérique.

Elle définit les règles pour éviter les intrusions et réagir vite en cas d'attaque.

Pour les employés, cela veut dire savoir quoi faire si un virus apparaît, si un mail suspect est réceptionné et surtout, leur permettre de prendre les bonnes décisions en cas d'incidents cyber.

Pour les citoyens, cela garantit que leurs données restent confidentielles. Sans politique claire, c'est l'improvisation en cas de crise.

Action n° 2 : Installer des outils de détection et de réponse aux incidents (SIEM, antivirus, pare-feu, etc.)

Budget estimé : A déterminer/

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire : Société Win

Indicateur de réalisation : Nombre d'incidents de sécurité détectés et traités

Descriptif de l'action :

Installer des outils comme antivirus et pare-feu, c'est mettre des serrures sur les portes numériques.

Pour les employés, cela réduit les interruptions de travail dues aux infections.

Pour les citoyens, cela protège les services en ligne contre les pirates et permet surtout une continuité des services publics. Ces outils détectent et bloquent les menaces avant qu'elles ne causent des dégâts.

Pour la Ville, c'est aussi une réduction majeure sur les impacts financiers et sociaux liés aux incidents cyber.

Action n° 3 : Organiser des campagnes de sensibilisation et des tests de simulation (phishing, gestion de crise)

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire : Société Win

Indicateur de réalisation : Nombre de campagnes et tests réalisés

Descriptif de l'action :

Les campagnes de sensibilisation et les tests (phishing, gestion de crise) préparent les équipes à réagir.

Pour les employés, c'est par exemple apprendre à reconnaître un mail frauduleux.

Pour les citoyens, cela réduit les risques que leurs données soient volées via une erreur humaine.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 4 : ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES EN CAS D'INCIDENT NUMÉRIQUE

Action n° 1 : Élaborer un Plan de Reprise d'Activité (PRA) et un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour les services critiques

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire : Société Win

Indicateur de réalisation : Délai moyen de reprise des services après incident

Descriptif de l'action :

Un Plan de Reprise d'Activité (PRA) et de Continuité (PCA), c'est prévoir le pire pour mieux rebondir.

Si un serveur tombe, comment continuer à délivrer les services ? Que faire en cas d'incendies, d'inondation ? Pire encore, en cas d'arrêt total après une attaque cyber ?

Pour les employés, cela évite la panique et les journées perdues.

Pour les citoyens, cela garantit que les services essentiels (état civil, sécurité) restent accessibles.

Action n° 2 : Mettre en place des sauvegardes automatisées, chiffrées et externalisées

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire : Société Win

Indicateur de réalisation : Taux de restauration réussie des sauvegardes

Descriptif de l'action :

Les sauvegardes automatisées et chiffrées, c'est comme faire des copies sécurisées de vos données. Si un fichier est perdu ou corrompu, on peut le restaurer. Ceci se fait dans un espace totalement sécurisé en Belgique et accessible pour la Ville. Ces copies sont dites immuables pour permettre de repartir plus rapidement sur une infrastructure « propre ».

Pour les employés, cela évite de recommencer un travail de zéro et surtout, de pouvoir continuer à délivrer le service aux citoyens de n'importe quel point de travail.

Pour les citoyens, cela protège leurs dossiers contre les pertes et leur permet de bénéficier de la délivrance des services communaux.

Action n° 3 : Réaliser des exercices de simulation de crise numérique au moins 1X/an

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Support Informatique

Partenaire : Société Win

Indicateur de réalisation : Fréquence des tests PRA/PCA réalisés

Descriptif de l'action :

Les exercices de simulation de crise numérique, c'est tester la solidité du système en cas d'incidents. Ceci doit permettre de mieux réagir lors d'un incident cyber réel au sein de la Ville.

Pour les employés, cela permet de savoir quoi faire en cas d'attaque.

Pour les citoyens, cela garantit que la Commune est prête à réagir rapidement pour maintenir les services.

PST

VOLET EXTERNE



SYNTHÈSE

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : ÊTRE UNE COMMUNE QUI ASSURE UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT DE SON TERRITOIRE DANS UNE OPTIQUE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : GÉRER ET PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À TRAVERS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ

Action n° 1 : Révision et adaptation d'un schéma de développement communal

Action n° 2 : Charte paysagère – Participation au comité de pilotage

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : AMÉLIORER LA MOBILITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

Action n° 1 : Développer l'offre en voitures partagées et en parkings vélos

Action n° 2 : Établir un plan d'actions pour la mobilité scolaire

Action n° 3 : Réorganiser le stationnement dans le centre-ville

Action n° 4 : Mettre en place un schéma de circulation multimodal pour un nouveau projet de ville

Action n° 5 : Traiter le trafic sur l'axe Tersoit/Namur

Action n° 6 : Accélérer le déploiement du réseau structurant cyclable communal

Action n° 7 : Améliorer les dessertes bus/vélo du PAE de Biron et du domaine de Chevetogne

Action n° 8 : Réduire les vitesses dans les villages et développer/sécuriser le réseau piéton

Action n° 9 : Soutenir financièrement et matériellement les nouvelles pratiques de mobilité

Action n° 10 : Mettre en place un observatoire de la mobilité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : PRÉSERVER LES ZONES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALES ET DÉVELOPPER LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Action n° 1 : Proposer aux agriculteurs la plantation d'arbres/et dans leur(s) prairie(s)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 4 : SUIVI DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES ENVAHISSANTES

Action n° 1 : Suivi de la politique de capture et d'euthanasie des rats laveurs

Action n° 2 : Poursuite de la stérilisation des chats errants

Action n° 3 : Distribution de pièges et neutralisation des nids à frelons asiatiques

Action n° 4 : Poursuite des campagnes d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya et de la berce du Caucase

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 5 : RESTAURATION ET CONSOLIDATION DE POPULATION D'ESPÈCES MENACÉES

Action n° 1 : Placement de nichoirs à chevêche

Action n° 2 : Placement de nichoirs à hirondelle

Action n° 3 : Distribution de nichoirs (abri pour autre espèce sensible telle que chauve-souris, martinet, hérisson, ...)

Action n° 4 : Création de plans d'eau et de murets en pierre sèche

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 6 : AGIR LOCALEMENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DÉPENDANCES ÉNERGÉTIQUES

Action n° 1 : Démarrage de la stratégie immobilière (SIGLT)

Action n° 2 : Travaux de rénovation énergétique du Château Saint-Roch

Action n° 3 : Travaux de rénovation énergétique de la Maison des Jeunes de Ciney

Action n° 4 : Poursuite des primes à l'audit et à la rénovation énergétique à destination des particuliers

Action n° 5 : Lutter contre les risques d'inondation

Action n° 6 : Participation au déploiement sur le domaine public communal de bornes de recharge pour véhicules électriques

Action n° 7 : Poursuite de la modernisation du parc d'éclairage public

Action n° 8 : Mise en œuvre du fleurissement de façades dans le centre-ville ainsi que des habitations en front de voirie

Action n° 9 : Végétalisation d'un village et d'une entrée de ville par an

Action n°10 : Végétalisation du parking Roi Baudouin

Action n° 11 : Poursuite du projet « Arbres de naissance »

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : ÊTRE UNE COMMUNE QUI VEILLE AU BIEN-ÊTRE ET À RENFORCER LA SÉCURITÉ DE SES HABITANTS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

Action n° 1 : Étudier la possibilité de la création d'une crèche et d'un co-accueil en partenariat public/public ou public/privé

Action n° 2 : Poursuivre le soutien financier à l'ASBL Les Arsouilles

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE OPTIMAL

Action n° 1 : Agrandir les infrastructures scolaires communales et aménager les cours de récréation des écoles communales

Action n° 2 : Permettre la réalisation des plans de pilotage

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : ASSURER UN ENCADREMENT QUALITATIF DES ENFANTS EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE

Action n° 1 : Développer la réflexion autour d'espaces adaptés pour l'aide aux devoirs dans chaque lieu d'accueil extrascolaire

Action n° 2 : Réaliser une brochure reprenant tous les stages proposés sur le territoire communal durant les vacances scolaires

Action n° 3 : Poursuivre l'organisation des plaines et des stages lors des congés scolaires

Action n° 4 : Étudier les possibilités de mise en place d'activités par le biais de partenariats lors des accueils du soir et des vacances scolaires

Action n° 5 : Développer l'accueil pour les enfants de 10 à 15 ans et poursuivre l'organisation des Jours Blancs

Action n° 6 : Étudier la possibilité de développer l'accueil pour les enfants à besoins spécifiques

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 4 : ASSURER DES SERVICES ET SOUTIENS AUX AÎNÉS ET PROMOUVOIR L'INTERGÉNÉRATIONNEL

Action n° 1 : Poursuivre l'échange intergénérationnel

Action n° 2 : Organisation d'un accompagnement informatique individuel pour les aînés

Action n° 3 : Soutenir et promouvoir les différentes actions mises en place par le CCCA

Action n° 4 : Faciliter l'accès à la lecture et à des activités liées à celle-ci aux aînés isolés ou moins valides

Action n° 5 : Poursuivre le Service Senior Contact

Action n° 6 : Poursuivre les cours de gym douce

Action n° 7 : Poursuivre l'organisation d'ateliers cérébraux

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 5 : PRÔNER LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION

Action n° 1 : Poursuivre l'organisation des cours d'alphabétisation

Action n° 2 : Poursuivre l'organisation des cours de français et langues étrangères

Action n° 3 : Poursuivre l'accompagnement des personnes en décrochage social

Action n° 4 : Poursuivre le développement d'activités, de rencontres pour personnes isolées

Action n° 5 : Apporter une aide individuelle à la recherche d'un logement

Action n° 6 : Participer au comité de lutte contre le sans-abrisme

Action n° 7 : Lancement d'une campagne Ciney Solidarité

Action n° 8 : Créer un réseau de parrainage entre les familles monoparentales, isolées et des bénévoles

Action n° 9 : Soutenir les aidants proches

Action n° 10 : Assurer l'accessibilité des commerces pour les personnes à mobilité réduite

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 6 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE EN RENFORÇANT LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ Y RELATIF

Action n° 1 : Veiller à la propreté des espaces publics

Action n° 2 : Veiller au respect du RGP « Charte de Bien Vivre Ensemble »

Action n° 3 : Mener une politique de zéro déchet

Action n° 4 : Optimiser le réseau des caméras de surveillance

Action n° 5 : Sensibiliser, conseiller les habitants en matière de prévention du cambriolage

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : SOUTENIR LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES LOCALES EN RENFORÇANT LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS ET LES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS TOUT EN VEILLANT À L'EMPLOI

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : FACILITER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE

Action n° 1 : Assurer la continuité du dossier relatif à la création d'un boulevard urbain Avenue Schlögel et Saint-Gilles

Action n° 2 : Créer et tenir à jour un inventaire des propositions d'achat et/ou location des commerces, de locaux professionnels

Action n° 3 : Effectuer une analyse de l'offre commerciale existante et identifier les types de commerce qui manquent

Action n° 4 : Étudier les possibilités de reconversion du Marché Couvert

Action n° 5 : Doter notre centre-ville du concept de Smart City

Action n° 6 : Revoir la signalétique en centre-ville

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : MIEUX UTILISER LES POTENTIELS ÉCONOMIQUES DES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE

Action n°1 : Participer à la mise en place d'un projet d'économie circulaire avec les entreprises de nos zonings.

Action n° 2 : Créer une plate-forme de livraison de produits de nos centres-villes vers nos zonings

Action n° 3 : Encourager les relations entre le Club des Entreprises et le Club des Commerçants par la concrétisation d'un projet commun et l'organisation d'un événement commun

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : FAVORISER LA MISE OU LA REMISE À L'EMPLOI

Action n° 1 : Accentuer la collaboration avec le BEP pour favoriser la création d'emplois lors de l'implantation d'entreprises dans les différents parcs d'activité économique

Action n° 2 : Établir un cadastre des besoins des entreprises du territoire et définir les profils de main d'œuvre demandée

Action n° 3 : Recenser le savoir-faire des demandeurs d'emploi

Action n° 4 : Rapprocher les opérateurs de formations avec les entreprises du territoire afin que des formations adaptées au terrain soient offertes

Action n° 5 : Organiser des rencontres entre employeurs potentiels et personnes sans emploi

Action n° 6 : Procurer les outils nécessaires pour la recherche d'emploi

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 4 : ASSURER LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE LA COMMUNE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT IDENTITAIRE ET TOURISTIQUE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : PRÉSERVER ET RESTAURER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Action n°1 : Réaffectation et/ou utilisation de certains éléments du patrimoine immobilier religieux pour des activités socioculturelles

Action n° 2 : Aménager la Place d'Ychippe

Action n° 3 : Aménagement des abords de l'ancienne gare de Braibant

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE

Action n° 1 : Créer une commission agricole

Action n° 2 : Faciliter l'accès à la terre

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : VALORISER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LES USAGES CULTURELS ET TOURISTIQUES

Action n° 1 : Poursuivre le dossier relatif à la création d'une halle commerciale dédiée au marché alimentaire et artisanal local

Action n° 2 : Créer des fiches touristiques

DESCRIPTIFS

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : ÊTRE UNE COMMUNE QUI ASSURE UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT DE SON TERRITOIRE DANS UNE OPTIQUE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : GÉRER ET PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE À TRAVERS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MOBILITÉ

Action n° 1 : Révision et adaptation d'un schéma de développement communal

Budget estimé : 175.410,00 €

Cellules référentes : Urbanisme – Mobilité - Logement

Partenaire : Bureau d'étude B.R.A.T.

Indicateurs de réalisation :

- *Respect du planning (Jalons atteints)*
- *Respect du budget (oui/non)*

Descriptif de l'action :

La Ville a engagé la révision de son schéma de développement communal afin d'assurer la cohérence de ses orientations territoriales avec le nouveau Schéma de Développement du Territoire (SDT) adopté par la Région Wallonne.

Cette révision vise notamment à préciser la définition et la structuration des centralités communales conformément aux prescriptions régionales.

Ce document permettra au service de disposer d'une vision à moyen et long terme favorisant une gestion économe du sol et une mixité fonctionnelle et sociale.

La démarche s'inscrit dans une volonté de développement territorial équilibré, durable et conforme aux objectifs de transition écologique et de mobilité entamés par la Commune.

Un accent particulier a été demandé à l'auteur de projets sur le volet « Logement » dont le but est d'intégrer les enjeux liés à la pression immobilière que connaît actuellement le territoire communal.

Ce volet devra également anticiper le renforcement des services et équipements publics nécessaires à l'accueil de la population future. Il portera également une attention spécifique au nouveau mode d'habiter et aux formes d'habitat innovantes, l'intégration et la répartition territorial des logements touristiques sera également abordée. Le bureau d'étude B.R.A.T a été désigné et le dossier en est à son tout début. Le travail du bureau est estimé à 16 mois hors délai suspensif et des délais de réunions du COMAC.

Action n° 2 : Charte paysagère – Participation au comité de pilotage

Budget estimé : Néant

Cellule référente : Urbanisme

Partenaire : Parc Naturel

Indicateur de réalisation : Elaboration de la charte (oui/non)

Descriptif de l'action :

Avec la reconnaissance du territoire Cœur de Condroz comme Parc Naturel, le Parc a décidé de mettre en place un comité de pilotage chargé de superviser l'élaboration puis le suivi d'une future charte paysagère.

Cette charte sera un document utile à la gestion du territoire rural et complémentaire à d'autres outils tels que les schémas de développement communaux.

Le comité de pilotage sera composé d'une part de représentants des forces vives du territoire, notamment les personnes ressources spécialistes du paysage et de l'aménagement du territoire ainsi que d'autres part, des représentants des Administrations régionales compétentes.

La CCATM et la CLDR désigneront leur représentant. Siégera également au sein du Comité de Pilotage le représentant désigné par le Conseil Communal.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : AMÉLIORER LA MOBILITÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

Action n° 1 : Développer l'offre en voitures partagées et en parkings vélos

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Partenaires : Opérateurs transport partagé, établissements scolaires, SCNB, AOT/Tec, BEP, SPW, MobiliSud, Parc Naturel

Indicateurs de réalisation :

- *Croissance annuelle du nombre de parkings vélos dans l'espace public*
- *Nombre d'actions promotionnelles pour l'autopartage (et croissance d'utilisation des Cambio)*

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 9 enjeux identifiés dans le diagnostic. Pour la mettre en œuvre, le plan d'actions propose les actions suivantes :

- ❖ Installer des arceaux vélos/trottinettes couverts à chaque école (priorité 1)
- ❖ Installer des box vélos sécurisés dans les quartiers résidentiels denses (1)
- ❖ Imposer un local vélo performant dans chaque permis d'urbanisme (1)
- ❖ Installer des arceaux vélos devant chaque gros équipement collectif (1)
- ❖ Installer des parkings vélos sécurisés aux haltes SNCB et arrêts bus Express (1)

- ❖ Faire des campagnes de pub dans toute la ville pour les voitures partagées (1)
- ❖ Mise en place d'une zone bleue dans le centre-ville (1)
- ❖ Pour les nouveaux projets immobiliers, imposer au moins 1 emplacement de voiture partagée par 50 logements (1)
- ❖ Activer les charges d'urbanisme pour soutenir les actions prioritaires du PCM (2)
- ❖ Revoir la taxe sur les parkings des projets immobiliers (au profit des parkings vélos) (2)

Action n° 2 : Établir un plan d'actions pour la mobilité scolaire

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Partenaires : Établissements scolaires, FWB, SPW

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de participants au Brevet du cycliste*
- *Nombre de zones d'attente sécurisées pour les enfants*

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 7 enjeux identifiés dans le diagnostic. Pour la mettre en œuvre, le plan d'actions propose les actions suivantes :

- ❖ Valoriser et développer le Brevet du Cycliste (priorité 1)
- ❖ Terminer la liaison cyclable Braibant-Ciney (1)
- ❖ Terminer la liaison cyclable Ciney/Leignon/Chapois (1)
- ❖ Adapter les horaires du train P « Haversin – Chapois - Leignon – Ciney » aux heures d'écoles (1)
- ❖ Adhérer à une plateforme de covoiturage inter-école (1)
- ❖ Développer les zones d'attente sécurisées pour les enfants (1)
- ❖ Aménager 4 Dépose minutes sur la N921 devant l'Institut de la Providence et rue Saint-Hubert (1)
- ❖ Mise à sens unique et en rue scolaire de la rue du Moulin à Leignon (1)
- ❖ Mettre le haut de la rue Courtejoie en rue scolaire (2)
- ❖ Aménager des parvis piétons devant les entrées des écoles (2)
- ❖ Aménager une liaison cyclable Sovet – Ciney (4 km) (2)
- ❖ Faire un deuxième Kiss and Ride St Joseph Rue Verte Voie (2)
- ❖ Mise en place d'une rue scolaire rue du Monument à Sovet (2)

Action n° 3 : Réorganiser le stationnement dans le centre-ville

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Partenaires : Zone de Police, SPW

Indicateur de réalisation : Nombre d'emplacements de stationnement réglementés

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 9 enjeux identifiés dans le diagnostic. Pour la mettre en œuvre, le plan d'actions propose les actions suivantes :

- ❖ Mettre en place un jalonnement dynamique des parkings du centre-ville (priorité 1)
- ❖ Mise en place d'une zone bleue dans le centre-ville (1)
- ❖ Activer les charges d'urbanisme pour soutenir les actions prioritaires du PCM (2)
- ❖ Organiser les parkings moyennes et longues durées le long de l'axe Tersoit/Condroz/Namur et réorganiser l'espace public des parkings Belot et Roi Baudouin (2)

Action n° 4 : Mettre en place un schéma de circulation multimodal pour un nouveau projet de ville

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Partenaires : SPW, Zone de Police, commerçants, services de secours, milieu associatif, établissements scolaires, comité de citoyens, AOT/Tec, Tous à pied, Atingo, Avello (ancien GRACQ)

Indicateur de réalisation : Part de la place dédiée aux piétons / voitures sur la place

Monseu

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 10 enjeux identifiés dans le diagnostic. Pour la mettre en œuvre, le plan d'actions propose les actions suivantes :

- ❖ Piétonniser la place Monseu (priorité 1)
- ❖ Aménager une rocade cyclable autour du centre-ville (2)
- ❖ Assurer la continuité des cheminements piétons dans le centre-ville de Ciney (2)

Action n° 5 : Traiter le trafic sur l'axe Tersoit/Namur

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Partenaires : SPW, Zone de Police

Indicateur(s) de réalisation : À déterminer

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 5 enjeux identifiés dans le diagnostic. Il est à noter qu'il s'agit d'une voirie régionale (N957) sur laquelle la Commune n'a donc pas la maîtrise.

Le traitement de cet axe dépendra de la mise en œuvre d'autres actions visées par le PCM, notamment les choix qui seront posés pour :

- ❖ La piétonisation de la place Monseu (action 4.9. de priorité 1)
- ❖ Le stationnement le long de l'axe Tersoit/Condroz/Namur (action 3.4. de priorité 2)

Action n° 6 : Accélérer le déploiement du réseau structurant cyclable communal

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Partenaires : SPW, Zone de Police, établissements scolaires, Avello, Parc Naturel

Indicateur(s) de réalisation : A déterminer

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 5 enjeux identifiés dans le diagnostic. Pour la mettre en œuvre, le plan d'actions propose les actions suivantes :

- ❖ Aménager une liaison cyclable Leignon – PAE d'Achêne (2,8km) (priorité 2)
- ❖ Accélérer le déploiement du réseau structurant cyclable communal. Elles sont répertoriées dans les mesures suivantes :
 - N°2 « Établir un plan d'actions pour la mobilité scolaire » ;
 - N°4 « Mettre en place un schéma de circulation multimodal pour un nouveau projet de ville » ;
 - N°7 « Améliorer les dessertes bus/vélo du PAE de Biron et du domaine de Chevetogne ».

Il est précisé, que, la création d'un chemin vélo bidirectionnel du côté ouest de la voirie Quai de l'Industrie sont en cours. Une séparation physique par des barrières en métal sera mise en place. La voirie sera passée à sens unique du sud vers le nord (PIMACI)

Ces travaux ont été confiés à la SA SOCOGETRA.

Action n° 7 : Améliorer les dessertes bus/vélos du PAE de Biron et du domaine de Chevetogne

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Partenaires : BEP, Domaine de Chevetogne, AOT/TEC, SPW, Avello

Indicateur(s) de réalisation : A déterminer

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 3 enjeux identifiés dans le diagnostic.

Pour la mettre en œuvre, le plan d'actions propose les actions suivantes :

- ❖ Créer une liaison cyclable structurante au centre-ville entre la gare et Biron (priorité 1)

- ❖ Créer une liaison cyclable structurante entre Biron et la liaison existante vers Pessoux (1)
- ❖ Créer une liaison cyclable structurante entre le centre-ville et la liaison en construction vers Leignon (1)
- ❖ Aménager une liaison cyclable entre les haltes de Chapois ou d'Haversin et le domaine de Chevetogne avec une base de vélos à louer (1)
- ❖ Créer une brochure d'information à distribuer aux employeurs présentant toutes les alternatives à la voiture : bus urbain, bus Express, pistes cyclables, circuits balisés, budget mobilité du Fédéral, solutions de leasing vélo pour entreprises, ... (2)
- ❖ Créer 2 circuits balisés piétons et vélos (avec temps et distance) reliant le parc d'activité aux commerces et l'Horeca du Centre et de Biron (2)
- ❖ Créer une nouvelle piste cyclable le long du chemin du Cimetière pour relier l'Ouest du parc d'activité économique à la gare via la piste cyclable de l'Av. de Namur (2)
- ❖ Créer une connexion vélo avec le RAVeL vers Havelange en mettant la rue du Bois des Fys en « chemin réservé » (2)
- ❖ Déplacer l'arrêt « Biron » du bus Express E80 à hauteur du nouveau rond-point route Charlemagne à l'entrée nord du PAE (2)
- ❖ Créer un arrêt dans le PAE à hauteur du nouveau rond-point route Charlemagne pour le bus Express E78 qui passe sur la N4 (2)
- ❖ Mettre plus de bus 43/2 (gare de Ciney à l'entrée du Domaine) en semaines de vacances et le week-end en collaboration avec le domaine (2)

Action n° 8 : Réduire les vitesses dans les villages et développer/sécuriser le réseau piéton

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Partenaire : SPW

Indicateur(s) de réalisation : A déterminer

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 2 enjeux identifiés dans le diagnostic. Pour la mettre en œuvre, le plan d'actions propose les actions suivantes :

- ❖ Aménager 3 traversées piétonnes sur la N937 dans sa traversée de Braibant/Halloy (priorité 1)
- ❖ Créer un trottoir et une traversée piétonne sécurisée rues de la Gare et de Rochefort à Leignon (1)

Action n° 9 : Soutenir financièrement et matériellement les nouvelles pratiques de mobilité

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Indicateur de réalisation : Nombre de pages « mobilité » publiées dans le journal communal « Les Meugleries »

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 4 enjeux identifiés dans le diagnostic. Pour la mettre en œuvre, le plan d'actions propose les actions suivantes :

- ❖ Réserver une page de chaque « Les Meugleries » pour communiquer sur les enjeux de la mobilité (priorité 1)
- ❖ Consacrer une part progressive du budget communal pour les mobilités actives et partagées (2)
- ❖ Activer les charges d'urbanisme pour soutenir les actions prioritaires du PCM (2)
- ❖ Multiplier les primes et soutien aux ménages (trottinettes et vélos électriques, vélos cargo, voitures partagées) (2)

Action n° 10 : Mettre en place un observatoire de la mobilité

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Mobilité

Partenaires : Communes limitrophes, Communes exemplaires, réseau CeM, SPW

Indicateur de réalisation : Nombre de données issues de l'observatoire de la mobilité

diffusées et traitées dans « Les Meugleries »

Descriptif de l'action :

Cette mesure du PCM répond à 1 enjeu identifié dans le diagnostic. Pour la mettre en œuvre, le plan d'actions propose les actions suivantes :

- ❖ Créer un groupe Mobilité chargé de mettre en place l'observatoire de la mobilité (priorité 1)
- ❖ Se doter d'outils de mesures et de collecte de données (1)
- ❖ Renforcer la communication/signalétique sur les modes actifs (2)
- ❖ Organiser des visites dans des Communes ayant déjà mis en place un observatoire de la mobilité pour identifier les bonnes pratiques à retenir (2)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : PRÉSERVER LES ZONES DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALES ET DÉVELOPPER LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Action n° 1 : Proposer aux agriculteurs la plantation d'arbres dans leur(s) prairie(s)

Budget estimé : 61.232 € (subside régional)

Cellule référente : Environnement

Partenaires : ASBL Kick, Agriculteurs

Indicateur de réalisation : Nombre d'arbres plantés/nombre de prairies existantes

Descriptif de l'action :

La Commune a pu bénéficier de fonds wallons pour la mise en œuvre et le renforcement de ses projets de plantation de ligneux indigènes.

Il s'agit d'une mesure phare en matière de biodiversité.

La plantation d'arbres en milieux ouverts offre de nombreux bienfaits pour l'environnement. Elle permet de modérer le risque d'inondation en améliorant l'infiltration de l'eau, en ralentissant les écoulements et en stabilisant les berges des rivières. Elle peut également protéger les cultures ou encore le bétail.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 4 : SUIVI DES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES ENVAHISSANTES

Action n° 1 : Suivi de la politique de capture et d'euthanasie des rats laveurs

Budget estimé : 3.000 €

Cellule référente : Environnement

Partenaire : A déterminer

Indicateur de réalisation : Nombre de captures réalisées / nombre de rats-laveurs repérés

Descriptif de l'action :

Si les citoyens constatent la présence de rats laveurs, la Commune ne propose pas directement de prime pour la capture mais elle met à disposition des cages de capture gratuites et propose une convention avec un professionnel agréé dont elle prend en charge le coût d'intervention.

Action n° 2 : Poursuite de la stérilisation des chats errants

Budget estimé : 9.500 €

Cellule référente : Environnement

Partenaire : A déterminer

Indicateur de réalisation : Nombre de chats identifiés et stérilisés dans les bases de données (ex. : CatID)

Descriptif de l'action :

La Ville gère la problématique des chats errants via une convention conclue avec un vétérinaire local, ce qui permet de déclencher des procédures de stérilisation (capture, stérilisation, relâche).

Action n° 3 : Distribution de pièges et neutralisation des nids à frelons asiatiques

Budget estimé : 7.000 €

Cellule référente : Environnement

Partenaires : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de pièges distribués
- Nombres d'interventions réalisées par le prestataire désigné / nids de frelons détectés

Descriptif de l'action :

Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante qui pose des problèmes majeurs au niveau de la biodiversité, de l'agriculture, de l'apiculture mais également pour la santé publique et la sécurité.

La Ville de Ciney, en vue de limiter la prolifération de cette espèce, a décidé de réaliser un marché public afin d'acquérir 2.000 bocaux en verre T082 et 5.000 couvercles-pièges qui seront distribués aux citoyens et de réaliser parallèlement un marché public en vue de désigner une société qui sera chargée de neutraliser les nids repérés tant sur le domaine public que sur le domaine privé.

Action n° 4 : Poursuite des campagnes d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya et de la berce du Caucase

Budget estimé : Néant

Cellule référente : Environnement

Partenaires : Contrat Rivière Haute Meuse - Contrat Rivière de la Lesse

Indicateur de réalisation : Nombre de mètres carrés de surfaces envahies traitées

Descriptif de l'action :

La Commune entend poursuivre la campagne d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya et de la berce du Caucase. Ces opérations doivent être effectuées annuellement afin de limiter la prolifération de ces plantes envahissantes que l'on retrouve le long des cours d'eau.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 5 : RESTAURATION ET CONSOLIDATION DE POPULATION D'ESPÈCES MENACÉES

Action n° 1 : Placement de nichoirs à chevêche

Budget estimé : 1.000 € sur fonds propres + un subside (montant à déterminer) via le Parc Naturel

Cellule référente : Environnement

Partenaires : Parc Naturel, ASBL Kick

Indicateur de réalisation : Nombre de nichoirs placés

Descriptif de l'action :

La Commune va procéder au placement de 10 nichoirs en 2025 et 10 de plus en 2026.

Action n° 2 : Placement de nichoirs à hirondelle

Budget estimé : 4.000 € sur fonds propres + un subside (montant à déterminer) via le Parc Naturel

Cellule référente : Environnement

Partenaire : Parc Naturel

Indicateur de réalisation : Nombre de nichoirs placés

Descriptif de l'action :

La Commune va précéder au placement de 100 nichoirs à hirondelle en 2026.

Action n° 3 : Distribution de nichoirs (abri pour autre espèce sensible telle que chauve-souris, martinet, hérisson, ...)

Budget estimé : 3.000 € sur fonds propres + un subside (montant à déterminer) via le Parc Naturel

Cellule référente : Environnement

Partenaires : Parc Naturel, ASBL Kick

Indicateur de réalisation : Nombre de nichoirs offerts et placés

Descriptif de l'action :

La Commune prévoit la distribution de nichoirs aux particuliers lors de la Semaine de l'Arbre.

Action n° 4 : Création de plans d'eau et de murets en pierre sèche

Budget estimé : À déterminer

Cellule référente : Environnement

Partenaires : Par Naturel, ASBL Kick

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de points d'eau créés*
- *Nombre de mètres courants de murs créés*

Descriptif de l'action :

Cette action vise à poursuivre le projet « Marres agricoles » ainsi que la création de nouveaux points d'eau hors zone agricole ainsi que des murets en pierre sèche.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 6 : AGIR LOCALEMENT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DÉPENDANCES ÉNERGÉTIQUES

Action n° 1 : Démarrage de la Stratégie Immobilière Globale à Long Terme (SIGLT)

Budget estimé : 1.694 €

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaire : BEP

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de cadastres immobiliers réalisés*
- *Nombre de projets priorisés*
- *% du parc immobilier couvert*

Descriptif de l'action :

La Ville vient de conclure avec le BEP une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue d'un accompagnement au démarrage d'une SIGLT pour la formation et la réalisation de 10 cadastres immobiliers par 2 agents communaux.

La SIGLT est une obligation pour l'obtention de subsides pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux (exemple subsides UREBA).

Cela permettra de prioriser les rénovations au sein du parc immobilier, planifier le budget des rénovations avec précision et garantir une gestion immobilière durable et responsable.

La formation a d'ores et déjà débuté.

Action n° 2 : Travaux de rénovation énergétique du Château Saint-Roch

Budget estimé : 29.511,21 € (fonds propres) + subside UREBA de 85.488,79 €

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaire : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Economie d'énergie estimée (KWh / an)*
- *Réduction des émissions CO2 (%)*

Descriptif de l'action :

Les travaux consistent à procéder à l'isolation de la toiture en pente, de la toiture plate ainsi que du plancher des combles.

Action n° 3 : Travaux de rénovation énergétique de la Maison des Jeunes de Ciney

Budget estimé : 18.771,64 € (fonds propres) + subside UREBA de 56.228,36 €

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaire : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Economie d'énergie estimée (KWh / an)*
- *Réduction des émissions CO2 (%)*

Descriptif de l'action :

Ces travaux consistent en l'isolation du plancher, des combles et du sol (plancher sur cave) ainsi que le remplacement de la porte menant vers la cave.

Action n° 4 : Poursuite des primes à l'audit et à la rénovation énergétique à destination des particuliers

Budget estimé : 20.000 €

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaire : SPW

Indicateur de réalisation : Nombre de primes accordées

Descriptif de l'action :

Afin d'encourager ses habitants à investir dans des travaux de rénovation, d'amélioration énergétique de leur logement, la Ville de Ciney a souhaité soutenir ses habitants dans leurs démarches en leur accordant des primes complémentaires aux primes habitation de la Région Wallonne.

Aussi, en sa séance du 14 avril 2025, le Conseil Communal a approuvé le règlement prévoyant l'octroi d'une prime pour la réalisation d'un audit logement, première étape indispensable pour ensuite pouvoir bénéficier des primes régionales pour des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique (hors travaux de toitures).

La prime varie en fonction du revenu de référence du ménage.

Action n° 5 : Lutter contre les risques d'inondation

Budget estimé : 209.278 € de subside régional.

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaires : SPW et à déterminer pour la réalisation des travaux

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre d'aménagements réalisés*
- *Evolution des incidents d'inondation*

Descriptif de l'action :

La Commune a perçu, dans le cadre du plan de gestion des risques d'inondation, via 2 droits de tirage du SPW, un subside de 209.278 € afin :

- ❖ D'aménager le ruisseau de Linciaux
- ❖ De lutter contre le ruissellement Rue Les Cours (Leignon)
- ❖ De lutter contre le ruissellement à Véhir

Action n° 6 : Participation au déploiement sur le domaine public communal de bornes de recharge pour véhicules électriques

Budget estimé : Subside couvrant l'entièreté des travaux mais le montant n'a pas été

encore défini

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaires : ADT, concessionnaire à déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de sites équipés*
- *Taux d'utilisation (%)*

Descriptif de l'action :

Le Collège Communal, en date du 11 avril 2025, a décidé de participer au plan de déploiement d'un réseau wallon bornes de recharge pour véhicules électriques initié par les Agences de Développement Territorial (ADT).

Le Collège a donc marqué son accord sur la mise à disposition gratuite, et pour une durée de 12 ans au concessionnaire qui sera choisi par l'ADT, de 10 emplacements de parking (Rue des Capucins, Place des Chasseurs Ardennais, Place Roi Baudouin, Place Monseu, Rue Walter Sœur sur le parking Belot, Rue du Midi, Rue du Condroz, Rue Charles Capelle, Allée des Foires sur le parking du Stade Tilleux, Rue de Néringotte).

Action n° 7 : Poursuite de la modernisation du parc d'éclairage public

Budget estimé : 306.778 € (fonds propres) + 122.125 € (intervention ORES)

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaire : ORES

Indicateurs de réalisation :

- *Respect du planning*
- *Respect du budget (oui/non)*

Descriptif de l'action :

En date du 20 mai 2019, le Conseil Communal avait approuvé le plan de remplacement par Ores de l'éclairage public situé sur le territoire de la Commune de Ciney ainsi que le projet de convention établi par Ores, laquelle fixait le cadre dans lequel la réalisation du programme de renouvellement interviendrait, plus précisément les modalités de financement et de remboursement par la Commune du remplacement des luminaires de l'éclairage public communal par des luminaires équipés de source LED ou toute autre technologie équivalente.

Ce plan de renouvellement a une durée de 11 ans, soit de 2019 à 2029 et concerne 2.897 points lumineux pour un montant total de 1.271.783 € (intervention d'Ores pour 362.125 € - intervention de la Ville de Ciney pour 909.658 €).

À ce jour, 1920 points lumineux ont été remplacés pour un montant total de 842.880 € (intervention d'Ores pour 240.000 € - intervention de la Ville de Ciney pour 602.880 €).

Action n° 8 : Mise en œuvre du fleurissement de façades dans le centre-ville ainsi que des habitations en front de voirie

Budget estimé : 5.000 €

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaire : ASBL Kick

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de façades visées traitées*
- *Nombre d'espèces plantées*

Descriptif de l'action :

La Commune souhaite verduriser l'espace public. Aussi, en sa séance du 13 octobre 2025, le Conseil Communal a approuvé le projet de façades fleuries.

Ce projet concerne :

- ❖ Tous les bâtiments du territoire communal dont la façade est directement implantée à front de voirie
- ❖ Tous les bâtiments situés dans le périmètre du centre ancien protégé à condition que la façade soit visible depuis l'espace public.

Le Service Travaux se chargera de dépaver une partie du trottoir, de planter les espèces de plantes grimpantes choisies et de poser le support nécessaire. Il restera au(x) propriétaire(s) ou locataire(s) du bâtiment à entretenir les plantes.

Action n° 9 : Végétalisation d'un village et d'une entrée de ville par an

Budget estimé : 6.617,25 €

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaires : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre d'arbres plantés*
- *% de surface végétalisées*

Descriptif de l'action :

Un marché a été lancé auprès des pépiniéristes locaux pour la plantation d'arbres dans le village de Braibant. Ce marché concernera la plantation de 34 arbres en 2026.

Un second marché vient d'être lancé dans le cadre du projet de végétalisation du village d'Achêne. L'objectif est de pouvoir lancer des travaux de plantation durant la saison 2026-2027.

Action n° 10 : Végétalisation du parking Roi Baudouin

Budget estimé : 165.000 € (subside de 100.661,45 € – fonds propres pour un montant de 64.338,55 €)

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaires : BEP et à déterminer pour la réalisation des travaux

Indicateur de réalisation : Pourcentage de surface végétalisée (%)

Descriptif de l'action :

La Ville a obtenu, dans le cadre du projet lancé par la Région Wallonne en mars 2024 et dénommé « Végétalisation à l'échelle du quartier » un subside.

La Ville a mandaté le Bureau Économique dans le cadre de l'exception in house comme bureau d'études pour la végétalisation de ce parking.

Action n° 11 : Poursuite du projet « Arbres de naissance »

Budget estimé : 1.000 € / an

Cellule référente : Environnement - Energie

Partenaire : A déterminer

Indicateur de réalisation : Nombre d'arbres plantés / nombre de naissances

Descriptif de l'action :

Cette opération a pour objectif de reverdir Ciney et ses villages.

Chaque arbre planté sur le territoire est dédié à un bébé né dans l'année.

Chaque arbre porte une plaquette au nom de l'enfant à qui il est « relié ». Cette action est reconduite annuellement.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 : ÊTRE UNE COMMUNE QUI VEILLE AU BIEN-ÊTRE ET À RENFORCER LA SÉCURITÉ DE SES HABITANTS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE

Action n° 1 : Étudier la possibilité de la création d'une crèche et d'un co-accueil en partenariat public/public ou public/privé

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Direction générale

Partenaire : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Partenariat conclu (oui/non)*
- *Nombre de places créées*

Descriptif de l'action :

La Commune souhaite pouvoir augmenter les possibilités d'accueil de la petite enfance (0-2,5 ans), via un partenariat public/public ou public/privé, en créant une

crèche Rue d'Omalus et un co-accueil dans une des habitations, propriétés communales et situées à proximité du CPAS.

Le coût estimé pour la réalisation de la crèche est de 650.000 €

Action n° 2 : Poursuivre le soutien financier à l'ASBL Les Arsouilles

Budget estimé : 19.000 €

Cellule référente : Direction générale

Partenaire : ASBL Les Arsouilles

Indicateur de réalisation : Nombre d'enfants cinaciens gardés via l'ASBL Les Arsouilles

Descriptif de l'action :

La Commune subside l'ASBL Les Arsouilles. Ce subside est calculé en fonction du nombre d'enfants cinaciens gardés dans une des infrastructures d'accueil gérées par Les Arsouilles situées sur le territoire communal cinacien et en dehors.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE OPTIMAL

Action n° 1 : Agrandir les infrastructures scolaires communales et aménager les cours de récréation des écoles communales

Budget estimé : 730.438,40 €

Cellule référente : Travaux

Partenaires : INASEP et à déterminer

Indicateurs de réalisation :

Descriptif de l'action :

La population de l'école communale de Leignon est en constante évolution. Les locaux étant devenus insuffisants.

La Ville a décidé de créer 2 nouvelles classes et a donc lancé une procédure afin de confier l'intégralité de ses missions à l'INASEP dans le cadre de l'exception in house.

Le montant des honoraires est estimé à 71.438,40 €. Le montant estimé des travaux, quant à lui, s'élève à 484.000 €.

L'avant-projet vient d'être validé par le Collège Communal.

Il est, en outre, prévu de lancer 4 marchés spécifiques durant l'année 2026 et relatifs :

- ❖ A la rénovation de la cour de récréation de l'École communale de Sovet pour un montant estimé de 50.000 €
- ❖ A la réalisation d'un préau à l'École communale de Pessoux pour un montant estimé de 45.000 €.
- ❖ A l'installation d'un module de jeux dans la cour de récréation de l'École communale de Braibant pour un montant de 30.000 €

- ❖ A l'installation d'une aire de jeux à l'Ecole communale de d'Haversin pour un montant de 50.000 €

Ces travaux seront externalisés. Des cahiers des charges seront donc établis et pourront être lancés début 2026.

Action n° 2 : Permettre la réalisation des plans de pilotage

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Enseignement

Partenaire(s) : A déterminer

Indicateur de réalisation : Taux de réalisation des actions visées par chacun des plans

Descriptif de l'action :

Dans le cadre du processus d'amélioration du système éducatif, les écoles ont été appelées à élaborer des plans de pilotage visant à renforcer significativement l'efficacité, l'équité, l'efficacité du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le plan de pilotage constitue donc un dispositif de gouvernance locale qui permet à l'équipe éducative de se doter d'un outil stratégique propre à l'établissement concerné, élaborer collectivement et en phase avec ses réalités.

Un des volets de ces plans de pilotage est l'acquisition d'équipements numériques. Aussi, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un appel à projets visant à accorder aux établissements scolaires de l'enseignement fondamental une subvention/dotation exceptionnelle lui permettant d'acquérir du matériel numérique tel que :

- ❖ PCs convertibles à destination des élèves
- ❖ Tablettes à destination des élèves
- ❖ Robot permettant l'apprentissage de la programmation
- ❖ Projecteur
- ❖ Haut-parleur
- ❖ Tableau blanc interactif ou télévision interactive
- ❖ PC à destination de la classe

Nos établissements scolaires viennent de répondre à cet appel

L'École communale « Les Forges » vient, en outre, de répondre à un appel à projet de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'acquisition de matériel numérique pour un montant subsidié de 6.000 €.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : ASSURER UN ENCADREMENT QUALITATIF DES ENFANTS EN DEHORS DU TEMPS SCOLAIRE

Action n° 1 : Développer la réflexion autour d'espaces adaptés pour l'aide aux devoirs dans chaque lieu d'accueil extrascolaire

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : ATL

Indicateur de réalisation : Nombre d'espaces adaptés créés

Descriptif de l'action :

Le projet consiste à réfléchir à la possibilité de créer un espace adapté dans chaque lieu d'accueil extrascolaire afin de pouvoir proposer une aide aux devoirs et ou des activités d'apprentissages dans l'ensemble des écoles communales.

Si une étude dirigée existe déjà dans certains établissements, il s'agirait ici de compléter éventuellement cette offre en permettant à tous les enfants qui le souhaitent de bénéficier d'un espace calme et adapté pour réaliser leurs devoirs ou autres activités.

Action n° 2 : Réaliser une brochure reprenant tous les stages proposés sur le territoire communal durant les vacances scolaires

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : ATL

Partenaires : Opérateurs de stage

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de brochures distribuées*
- *Nombre de partages sur les réseaux sociaux*
- *Nombre de mentions dans les Meugleries*

Descriptif de l'action :

L'action proposée vise à concevoir une brochure rassemblant l'ensemble des stages organisés sur le territoire communal durant les vacances scolaires, afin de faciliter l'information et le choix des familles.

Au-delà de la centralisation des informations relatives à l'ATL sur le site de la Ville, il s'agit de diversifier les canaux de communication afin de toucher l'ensemble des publics.

Action n° 3 : Poursuivre l'organisation des Plaines et des stages lors des congés scolaires

Budget estimé : 3.000 € / an

Cellule référente : ATL

Partenaire : Ocarina

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre d'enfants accueillis*
- *Nombre de semaines d'activités*

Descriptif de l'action :

Depuis quelques années, la Commune de Ciney collabore avec Ocarina, afin de proposer les plaines lors des vacances d'été (4 semaines durant le mois de juillet au

sein de l'école des Forges de Ciney et 2 semaines durant le mois d'août au sein de l'école communale de Leignon)

Les plaines offrent un accueil pour les enfants de 3 à 12 ans.

La Ville organise également des stages pour les enfants lors de chaque congé scolaire (excepté le congé d'hiver) à l'école communale de Ciney.

Action n° 4 : Étudier les possibilités de mise en place d'activités par le biais de partenariats lors des accueils du soir et des vacances scolaires

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : ATL

Partenaires : ASBL Centre Culturel – RCASLC

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de partenariats conclus*
- *Nombre de nouvelles activités mises en place*

Descriptif de l'action :

Diversifier les partenariats lors de l'accueil du soir et pendant les congés scolaires en mutualisant les projets avec la Bibliothèque-Ludothèque, l'ASBL Centre Culturel de Ciney et la Régie des sports

Action n° 5 : Développer l'accueil pour les enfants de 10 à 15 ans et poursuivre l'organisation des Jours Blancs

Budget estimé : 2.500 € / an

Cellule référente : ATL

Partenaires : opérateurs d'accueil

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de structures d'accueil pour les enfants âgés de 10 à 15 ans*
- *Nombre d'enfants âgés de 10 à 15 ans accueillis*
- *Nombre d'activités proposée dans le cadre des Jours blancs*
- *Nombre d'enfants participants aux « Jours Blancs »*

Descriptif de l'action :

Le projet a pour objectif de développer l'accueil des enfants âgés de 10 à 15 ans sur le territoire communal en leur proposant des activités adaptées à leurs centres d'intérêt.

De nombreux stages sont déjà organisés par la Maison des Jeunes durant les congés scolaires. L'action vise à renforcer cette offre en informant davantage les jeunes sur les clubs sportifs, artistiques, mouvements de jeunesse et autres structures locales susceptibles de les accueillir et de favoriser leur épanouissement.

Par ailleurs, le projet comprend la poursuite de l'organisation des "Jours Blancs", destinés aux 12-18 ans, afin de leur proposer des activités variées et encadrées durant la période située entre la fin de l'année scolaire et le début des vacances d'été.

Action n° 6 : Étudier la possibilité de développer l'accueil pour les enfants à besoins spécifiques

Budget estimé : À déterminer

Cellule référente : ATL

Partenaires : Opérateurs de l'accueil

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de lieux d'accueil ouverts aux enfants à besoins spécifiques*
- *Nombre d'enfants à besoins spécifiques accueillis*

Descriptif de l'action :

L'accueil des enfants doit être accessible à tous, sans distinction.

L'objectif est de développer l'accueil des enfants à besoins spécifiques en veillant à garantir leur inclusion et leur bien-être au sein des structures communales.

L'action vise à :

- ❖ Rendre l'information sur l'accessibilité des structures claire et visible, notamment lors des stages et plaines organisés par la Commune ;
- ❖ Renforcer les collaborations avec les différents lieux d'accueil afin de mieux comprendre et adapter l'inclusion ;
- ❖ Former les accueillants à l'accueil inclusif via les formations subsidiées par l'ONE pour assurer un accueil de qualité, bienveillant et respectueux des besoins de chaque enfant.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 4 : ASSURER DES SERVICES ET SOUTIENS AUX AÎNÉS ET PROMOUVOIR L'INTERGÉNÉRATIONNEL

Action n° 1 : Poursuivre l'échange intergénérationnel

Budget estimé : 200 €

Cellule référente : PCS

Partenaires : CEFOC – Maison des jeunes - CCCA

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de rencontres organisées*
- *Nombre de stages organisés*
- *Nombre de participants aux rencontres*
- *Nombre de participants aux stages*

Descriptif de l'action :

Une fois par mois, au sein des locaux de la Maison Citoyenne, ont lieu des rencontres entre public de génération différente afin de susciter l'échange et une meilleure compréhension mutuelle des adultes fréquentant la Maison Citoyenne, dialogues avec les jeunes en participant par exemple à l'émission radio de la Maison des Jeunes de Ciney.

En collaboration avec le CCCA, des stages intitulés « Entre petits et grands parents » sont également organisés. Ceux-ci consistent à créer des binômes grands-parents et petits-enfants qui participent ensemble aux différentes activités.

Action n° 2 : Organisation d'un accompagnement informatique individuel pour les aînés

Budget estimé : Néant

Cellule référente : PCS

Partenaires : référents numériques

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de formations organisées*
- *Nombre de participants*

Descriptif de l'action :

Ouverture au sein de la Maison Citoyenne d'un espace informatique adapté à raison d'une après-midi toutes les deux semaines à destination des aînés de la Commune de Ciney.

Cet espace animé par des bénévoles maîtrisant parfaitement l'outil informatique apporte une aide spécifique et individuelle afin de répondre aux difficultés rencontrées par nos aînés lors de l'usage de leur outil informatique.

Action n° 3 : Soutenir et promouvoir les différentes actions mises en place par le CCCA

Budget estimé : 5.000 €

Cellule référente : PCS

Partenaire : CCCA

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de réunions du CCCA*
- *Nombre d'actions/activités réalisées*
- *Nombre de participants aux différentes activités*

Descriptif de l'action :

La Commune, via le PCS, met à disposition du CCCA deux travailleurs sociaux ainsi que les locaux de la Maison Citoyenne afin de pouvoir apporter une aide à l'organisation des actions/activités du CCCA telles que : conférences, organisation

d'excursions et de marches à destination des aînés de la Commune, organisation d'expositions d'artistes seniors, ...

Action n° 4 : Faciliter l'accès à la lecture et à des activités liées à celle-ci aux aînés isolés ou moins valides

Budget estimé : Néant

Cellule référente : Bibliothèque-Ludothèque

Indicateurs de réalisation : Nombre de prêts effectués / village / immeuble du CPAS

Descriptif de l'action :

Dans son plan quinquennal, la Bibliothèque-Ludothèque a prévu de multiplier les actions en faveur des aînés isolés ou moins valides (65 ans et plus) et de redynamiser le prêt de livres à domicile dans le centre-ville et les villages.

Le dépôt et le prêt de livres auront également lieu dans les 2 homes situés sur le territoire communal et les 2 immeubles dépendant du CPAS.

Action n° 5 : Poursuivre le Service Senior Contact

Budget estimé : Néant

Cellule référente : PCS

Partenaires : Province de Namur - Hestia

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de demandes d'accompagnement*
- *Nombre de demandes non rencontrées*

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'un service d'écoute et d'entraide à destination des seniors. Ces derniers peuvent recevoir des conseils, une aide dans leurs démarches administratives ou tout simplement une écoute.

Ce service est accessible tous les jours de la semaine, de 9h à 16h, soit en présentiel à la Maison Citoyenne, soit par téléphone et/ou en visite à domicile.

Il s'agit d'un point central local où les seniors peuvent recevoir des réponses à leurs différentes questions et être orientés vers les bons services.

Action n° 6 : Poursuivre les cours de gym douce

Budget estimé : 3.000 €

Cellule référente : PCS

Partenaires : Gymsana - CCCA

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de villages concernés*
- *Nombre de cours dispensés / village*
- *Nombre de participants / cours*

Descriptif de l'action :

Sont organisés, dans certains villages, des cours de gym douce axés prévention des chutes. Ces cours d'une durée de 1 heure 30 sont dispensés 1X/semaine en partenariat avec l'ASBL Gymsana.

Action n° 7 : Poursuivre l'organisation d'ateliers cérébraux

Budget estimé : 2.000 €

Cellule référente : PCS

Partenaires : Cap Pétillance - CCCA

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de groupes constitués*
- *Nombre d'ateliers organisés / groupe*

Descriptif de l'action :

Sont organisés au sein de la Maison Citoyenne des ateliers cérébraux selon la méthode encéphale à raison de 2 séances de 1h30 par mois/groupe. Cette action permet de briser l'isolement et de créer une cohésion au niveau d'un groupe.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 5 : PRÔNER LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION

Action n° 1 : Poursuivre l'organisation des cours d'alphabétisation

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : PCS

Partenaire (s) : Réseau de bénévoles

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de cours dispensés / semaine*
- *Nombre de participants : Cours*

Descriptif de l'action :

Les cours d'alphabétisation se donnent à raison de 3 fois 3 heures/semaine au sein de la Maison Citoyenne durant toute l'année, excepté durant les vacances scolaires.

Ces cours sont dispensés à un public très éloigné du monde professionnel ou de la formation.

Ces personnes peuvent être de nationalité belge ou étrangère. Les groupes sont composés de 15 personnes au maximum.

Action n° 2 : Poursuivre l'organisation des cours de français et langues étrangères

Budget estimé : 4.000 €

Cellule référente : ILLI

Partenaire : Réseau de bénévoles

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de cours dispensés / semaine*
- *Nombre de participants / cours*

Descriptif de l'action :

Les cours se donnent au sein de la Maison Citoyenne à raison de 3 fois 3 heures/semaine durant toute l'année, excepté durant les vacances scolaires.

Ces cours sont dispensés par une équipe de bénévoles formés et par des professionnels formés en français, langues étrangères.

Le public accueilli est composé de personnes d'origine étrangère. Les groupes sont composés de 15 personnes au maximum.

Action n° 3 : Poursuivre l'accompagnement des personnes en décrochage social

Budget estimé : Néant

Cellule référente : PCS

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de personnes en difficulté prises en charge*
- *Nombre de thématiques différentes abordées*

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'un accompagnement social au sens large de toute personne habitant sur la Commune soit sous la forme de rendez-vous et/ou de visite à domicile.

Cela vient en complément aux services sociaux existants de la Commune et permet de toucher également un public qui ne fréquente pas le CPAS. L'accompagnement est assuré du lundi au vendredi.

Cet accompagnement a été mis en place à la demande des services sociaux existants sur le territoire de la Commune afin de répondre à toutes les demandes d'aide. En effet, de plus en plus de personnes ont besoin d'aide dans leurs démarches même si ces personnes ne dépendent pas d'un CPAS ou autre.

Action n° 4 : Poursuivre le développement d'activités, de rencontres pour personnes isolées

Budget estimé : 5.000 €

Cellule référente : PCS

Partenaire : Réseau de bénévoles

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre d'ateliers organisés*
- *Nombre de participants aux différents ateliers*

Descriptif de l'action :

Il s'agit de la création d'activités pour lutter contre l'isolement, favoriser l'intégration des personnes en tenant compte de leurs besoins. Ce sont des ateliers d'insertion sociale collectifs.

Ces ateliers sont organisés quotidiennement à la Maison Citoyenne. Ils permettent aux personnes de tisser du lien entre elles, de viser la mixité sociale. En effet, des personnes de tout âge ayant des problématiques diverses et en situation d'handicap se côtoient.

Action n° 5 : Apporter une aide individuelle à la recherche d'un logement

Budget estimé : Néant

Cellule référente : PCS

Partenaires : Agences immobilières et sociétés de logements sociaux

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de personnes qui ont trouvé un meilleur logement*
- *Nombre de personnes qui n'ont pas trouvé de meilleur logement*

Descriptif de l'action :

De cette action, le travailleur social effectue avec la personne, sur rendez-vous, des recherches sur différents sites d'annonces immobilières.

Il accompagne les personnes dans le cadre de leur inscription au sein des sociétés de logements sociaux (Foyer Cinacien, AIS).

Il effectue les démarches à caractère social relatives au contrat de bail et il peut également intervenir pour faire le lien entre locataire et propriétaire. Ces rendez-vous sont organisés au sein de la Maison Citoyenne et ce, hebdomadairement.

Action n° 6 : Participer au comité de lutte contre le sans-abrisme

Budget estimé : Néant

Cellule référente : PCS

Partenaire : CPAS

Indicateur de réalisation : Temps moyen passé sans solution d'hébergement pour une personne signalée

Descriptif de l'action :

L'action vise à participer activement au comité de lutte contre le sans-abrisme en lien avec le Relais social et mettre en commun les informations sur les personnes sans logement afin de leur proposer une solution rapide.

Action n° 7 : Lancement d'une campagne Ciney Solidarité

Budget estimé : Néant

Cellule référente : PCS

Partenaire : CPAS

Indicateur de réalisation : Sondage d'opinion en fin de mandature sur la perception de la solidarité

Descriptif de l'action :

Cette action vise à sensibiliser le grand public sur l'importance de la solidarité. Cette sensibilisation se fera via la valorisation des initiatives d'entraide et inciterait les habitants à être attentifs aux personnes isolées de leur quartier.

Action n° 8 : Créer un réseau de parrainage entre les familles monoparentales, isolées et des bénévoles

Budget estimé : Néant

Cellule référente : PCS

Partenaire : CPAS

Indicateur de réalisation : Nombre de parrainages créés

Descriptif de l'action :

L'action vise à offrir un soutien ponctuel aux familles monoparentales et isolées pour pouvoir assurer une garde d'enfants, prodiguer des conseils, assurer un accompagnement dans le cadre des démarches diverses.

Action n° 9 : Soutenir les aidants proches

Budget estimé : Néant

Cellule référente : PCS

Partenaires : Province de Namur - CPAS

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de personnes ciblées*
- *Nombre d'activités différentes proposées*

Descriptif de l'action :

L'action vise à créer, en partenariat avec la Province de Namur, un service de répit pour les familles s'occupant d'un proche en perte d'autonomie.

Concrètement, l'action vise à offrir quelques heures de relais par semaine via une aide familiale ou un volontaire formé permettant à l'aidant principal de souffler.

Action n° 10 : Assurer l'accessibilité des commerces pour les personnes à mobilité réduite

Budget estimé : 10.000 €

Cellule référente : ADL

Partenaires : Commerçants cinaciens

Indicateur de réalisation : Nombre de commerces équipés

Descriptif de l'action :

La Ville, via l'ADL, a souhaité mettre en place un projet pilote sur l'accessibilité des commerces en centre-ville aux PMR.

Ce projet consiste à installer une rampe d'accès amovible ainsi qu'une sonnette à l'entrée des commerces qui souhaitent participer.

Le Service Travaux s'occupera de la réalisation des rampes d'accès. Les sonnettes, quant à elles, seraient prises en charge par l'ADL.

A l'heure actuelle, 4 commerces ont marqué leur intérêt pour participer à ce projet pilote. Il s'agit de :

- ❖ Les Petits Trésors de Cocotte
- ❖ Ju l'Idée
- ❖ Chez Gavroche
- ❖ Sista Sista

Il y a lieu de noter que toute cette opération sera entièrement gratuite pour les 4 commerces participants. Ceux-ci seront en outre invités à signer une charte.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 6 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE EN RENFORÇANT LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ Y RELATIF

Action n° 1 : Veiller à la propreté des espaces publics

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : Environnement

Indicateurs de réalisation :

- *Fréquence des opérations de nettoyage*
- *Nombre de plaintes ou de signalements liés à la propreté*

Descriptif de l'action :

La Ville souhaite mettre en place une équipe d'ouvriers qui seront dédiés à la propreté des espaces publics en centre-ville.

Action n° 2 : Veiller au respect du RGP « Charte de Bien Vivre Ensemble »

Budget estimé : Néant

Cellules référentes : Agent constatateur - PSSP

Partenaire : Zone de police

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre d'actions menées*
- *Nombre d'infractions / incidents constatés*

Descriptif de l'action :

La Ville souhaite prévenir, détecter et limiter les incivilités. C'est pourquoi il sera organisé des campagnes d'information et de sensibilisation au niveau de la propreté, du bruit, du respect des espaces publics.

La Ville adoptera une politique de tolérance zéro concernant le non-respect de la « Charte de Bien Vivre Ensemble » via l'application des amendes administratives communales (SAC).

Action n° 3 : Mener une politique de zéro déchet

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente - Environnement

Partenaire : BEP

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre d'actions proposées*
- *Nombre d'actions réalisées / nombre d'actions proposées*

Descriptif de l'action :

Le Conseil Communal, en sa séance du 10 novembre 2025, a confirmé la décision prise par le Collège de s'engager dans la démarche Zéro déchet en déléguant à l'Intercommunale BEP Environnement, la coordination de cette démarche et l'accompagnement du référent communal dans la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Concrètement, BEP Environnement aide les Communes partenaires à remplir le diagnostic de territoire principalement en ce qui concerne le flux de déchets dans la Commune.

D'autres informations doivent également être communiquées concernant les événements socio-culturels et sportifs sur le territoire, les actions de prévention qui sont déjà réalisées, la liste des acteurs locaux, les outils de politique publique existants au sein de la Commune.

Sur base de ces diagnostics, une série d'actions seront alors pointées pour initier l'engagement vers le zéro déchet.

Action n° 4 : Optimiser le réseau des caméras de surveillance

Budget estimé : 230.000 €

Cellule référente : Support informatique

Partenaire : Zone de police

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de nouvelles caméras installées*
- *Nombre de caméras déplacées*
- *Nombre de zones sensibles couvertes*

Descriptif de l'action :

Le parc de caméras ANPR est vieillissant. L'action vise à procéder au remplacement des caméras obsolètes, au déplacement de caméras et le placement de nouvelles caméras dotées de nouvelle technologie à des endroits identifiés comme stratégiques ou zones sensibles par la ZP Condroz-Famenne. Un marché public va donc être lancé début 2026.

Action n° 5 : Sensibiliser, conseiller les habitants en matière de prévention du cambriolage

Budget estimé : Néant

Cellule référente : PSSP

Partenaire : Zone de police

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées*
- *Nombre de visites réalisées*

Descriptif de l'action :

L'action vise à organiser une campagne d'information et de sensibilisation en matière de prévention vol mais également la réalisation de visites par un Conseiller en Prévention Vol, la promotion de l'existence de Partenariats Locaux de Prévention, (PLP).

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : SOUTENIR LES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES LOCALES EN RENFORÇANT LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS ET LES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS TOUT EN VEILLANT À L'EMPLOI

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : FACILITER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES SUR LE TERRITOIRE

Action n° 1 : Assurer la continuité du dossier relatif à la création d'un boulevard urbain Avenue Schlögel et Saint-Gilles

Budget estimé : 6000.000 € (fonds propres : 551.235,48 € + subside FEDER : 5448.764,52 €)

Cellule référente : ADL

Partenaires : Bureau DR(EA)²M (auteur de projets). A déterminer pour la partie travaux

Indicateurs de réalisation :

- *Respect du budget et des délais (oui/non)*
- *Enquête de satisfaction des usagers*

Descriptif de l'action :

La Ville a obtenu des subsides FEDER pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un boulevard urbain Avenue Schlögel.

L'auteur de projets désigné est le bureau DR(EA)²M.

Le marché public relatif à la réalisation des travaux d'aménagement a été approuvé par le Conseil Communal en sa séance du 22 septembre 2025. L'analyse des offres est en cours. Le marché devrait prochainement être attribué.

Action n° 2 : Créer et tenir à jour un inventaire des propositions d'achat et/ou location des commerces, de locaux professionnels

Budget estimé : Néant

Cellule référente : ADL

Partenaires : BEP – Agences immobilières

Indicateur de réalisation : Nombre de commerces / locaux disponibles

Descriptif de l'action :

L'objectif est de réaliser un cadastre exhaustif des différentes cellules et espaces disponibles

Pour ce faire, nous aurons besoin de la mise à disposition des informations et données pertinentes détenues via notre outil de monitoring mis en place avec le BEP.

Cet outil offrira ainsi une vision globale de l'activité économique sur notre territoire. Les données pourront ensuite être croisées avec celles reprises par les différentes agences immobilières de la Commune

Action n° 3 : Effectuer une analyse de l'offre commerciale existante et identifier les types de commerce qui manquent

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : ADL

Partenaire : Up City

Indicateur de réalisation : Liste des commerces manquants

Descriptif de l'action :

La Ville dispose d'un diagnostic réalisé en 2023 par la société Up City. 4 actions ont été identifiées afin de redynamiser le commerce cinacien (identité du centre-ville,

démarchage d'enseignes, guide d'animations économiques, plan de lutte contre la vacance commerciale).

Action n° 4 : Étudier les possibilités de reconversion du Marché Couvert

Budget estimé : 29.705,50 €

Cellule référente : ADL

Partenaire : BEP

Indicateur de réalisation : Nombre de pistes de reconversion proposées

Descriptif de l'action :

La Ville dispose sur son territoire d'un des plus importants marchés couverts d'Europe. Mais depuis quelques années maintenant, le nombre de ventes ne fait que diminuer.

L'objectif principal est de redynamiser et de diversifier les activités de cet espace économique et historique situé en périphérie de Ciney.

Le Collège a décidé de procéder à une collaboration d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le Bureau Économique de la Province de Namur en vue d'analyser la faisabilité technico-financière de la reconversion du parking ouest du Marché Couvert ainsi que d'une moitié du hall en espace dédié à l'activité économique et ce, dans le cadre de l'exception in house.

Action n° 5 : Doter notre centre-ville du concept de Smart City

Budget estimé : A déterminer/

Cellule référente : ADL

Partenaire (s) :

Indicateurs de réalisation :

- *Solution Smart mise en place (oui/non)*
- *Nombre d'utilisateurs*

Descriptif de l'action :

La Ville de Ciney s'engage dans une démarche de ville intelligente, visant à transformer les comportements quotidiens des citoyens en matière de mobilité, de travail, de consommation et de transport de marchandises.

Cette approche met l'accent sur l'inclusion, en favorisant le lien social entre les citoyens et en renforçant la participation citoyenne dans les processus décisionnels.

Action n° 6 : Revoir la signalétique en centre-ville

Budget estimé : A déterminer

Cellules référentes : ADL - Mobilité

Partenaire (s) : A déterminer

Indicateur de réalisation : Nombre de parkings concernés

Descriptif de l'action :

La modernisation et l'uniformisation de la signalétique du centre-ville est en cours de réflexion.

Cela passera notamment par la mise en place de la solution "Smart Parking" et l'affichage des places disponibles sur les parkings gratuits du centre-ville.

Parallèlement, la réflexion concernant la signalétique du centre-ville est également étudiée via les propositions du Plan Communal de Mobilité.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : MIEUX UTILISER LES POTENTIELS ÉCONOMIQUES DES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE

Action n° 1 : Participer à la mise en place d'un projet d'économie circulaire avec les entreprises de nos zonings

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : ADL

Partenaire : Parc Naturel

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de projets mis en place*
- *Nombre d'entreprises partenaires*

Descriptif de l'action :

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de favoriser un développement économique durable et respectueux de l'environnement.

Dans cette optique, l'ADL a établi un partenariat avec le Parc Naturel. La nouvelle chargée de projets du Parc a pris contact avec l'ADL afin de collaborer à la conception et à la mise en œuvre d'initiatives d'économie circulaire destinées aux entreprises cinaciennes.

Le partenariat vise à :

- ❖ Identifier les opportunités
- ❖ Proposer des solutions innovantes
- ❖ Sensibiliser et accompagner les entreprises
- ❖ Créer des synergies

Action n° 2 : Créer une plate-forme de livraison de produits de nos centres-villes vers nos zonings

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : ADL

Partenaires : Commerces et entreprises

Indicateur de réalisation : Nombre de commerces et entreprises partenaires

Descriptif de l'action :

L'objectif est de créer une nouvelle plateforme de livraison favorisant les échanges entre les entreprises du centre-ville et celles situées dans les zonings.

Cette initiative vise à renforcer les liens économiques locaux et à encourager la collaboration entre acteurs urbains et périurbains.

Pendant la période du Covid, la Ville avait déjà mis en place une plateforme de livraison et de retrait destinée aux commerces du centre, qui avait rencontré un réel succès.

Sur base de cette expérience positive, il serait pertinent de relancer ce type de service, mais cette fois dans une logique de connexion entre le centre-ville et les zonings d'activités.

Action n° 3 : Encourager les relations entre le Club des Entreprises et le Club des Commerçants par la concrétisation d'un projet commun et l'organisation d'un événement commun

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : ADL

Partenaires : Club des Entreprises – Club des commerçants

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de réunions organisées*
- *Nombre de projets développés*

Descriptif de l'action :

Le souhait de la Ville est de créer une rencontre entre le Club des Entreprises et le Club des Commerçants et ce afin de pouvoir échanger et réaliser des projets communs.

Une première réunion a eu lieu avec de nombreux échanges positifs même si rien de concret n'a vu le jour. Les dynamiques souvent différentes entre les deux clubs rendent difficiles les échanges et collaborations.

Avant toutes collaborations, une redynamisation du Club des commerçants est nécessaire.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : FAVORISER LA MISE OU LA REMISE À L'EMPLOI

Action n° 1 : Accentuer la collaboration avec le BEP pour favoriser la création d'emplois lors de l'implantation d'entreprises dans les différents parcs d'activité économique

Budget estimé : Néant

Cellule référente : ADL

Partenaire : BEP

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de nouvelles entreprises implantées dans les différents parcs d'activité économique*
- *Nombre d'emplois créés / hectare*

Descriptif de l'action :

Cette action vise, dans le cadre d'implantation d'entreprises au sein des différents parcs d'activité économique situés sur le territoire de la Commune de Ciney, de prendre en considération, dans les dossiers des entreprises candidates, le critère de l'emploi.

Ce critère consisterait à un minimum de 15 emplois par hectare nécessaire pour toute entreprise qui souhaite s'installer au sein desdits parcs d'activité.

Action n° 2 : Établir un cadastre des besoins des entreprises du territoire et définir les profils de main-d'œuvre demandée

Budget estimé : Néant

Cellule référente : ADL

Partenaires : Entreprises – Commerces – Agences d'interim - Mirena

Indicateur de réalisation : Nombre de collaborations mises en place

Descriptif de l'action :

L'arrivée de nouvelles enseignes commerciales (Kiabi, McDonald's, etc.) et l'implantation de nouvelles entreprises dans le cadre de l'extension du zoning de Ciney témoignent du dynamisme économique de la Commune.

Dans ce contexte de croissance, l'ADL joue un rôle de partenaire et d'intermédiaire essentiel entre :

- ❖ Les entreprises et les commerces
- ❖ Les agences d'intérim
- ❖ La MIRENA

Action n° 3 : Recenser le savoir-faire des demandeurs d'emploi

Budget estimé : Néant

Cellule référente : ADL

Partenaires : Forem – MIRENA - CPAS

Indicateur de réalisation : Nombre de collaborations mises en place

Descriptif de l'action :

Le recensement du savoir-faire des demandeurs d'emploi se fera en collaboration avec des partenaires spécialisés tels que le Forem, la MIRENA et le CPAS.

Ces acteurs disposent de bases de données actualisées et connaissent bien les profils et compétences disponibles sur le territoire.

L'ADL collabore déjà étroitement avec eux et les sollicite régulièrement pour des projets de recrutement d'entreprises locales. Leurs connaissances du terrain et du marché de l'emploi, en constante évolution, permettront d'assurer un recensement précis et pertinent.

Action n° 4 : Rapprocher les opérateurs de formations avec les entreprises du territoire afin que des formations adaptées au terrain soient offertes

Budget estimé : Néant

Cellule référente : ADL

Partenaires : Club des Entreprises Ciney-Hamois – Parc Naturel

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre d'entreprises et opérateurs de formation impliqués*
- *Nombre de formations organisées*

Descriptif de l'action :

La Ville, via l'ADL, initie une collaboration avec le Club des Entreprises Ciney-Hamois et le Parc Naturel afin de mettre en place des formations adaptées aux besoins des acteurs économiques locaux.

Elle assure également un rôle de relais privilégié pour les formations organisées par Condroz Connect, en informant et en orientant les entreprises et les porteurs de projets vers les offres pertinentes.

Action n° 5 : Organiser des rencontres entre employeurs potentiels et personnes sans emploi

Budget estimé : A déterminer

Cellule référente : ADL

Partenaires : Forem – MIRENA – CPAS

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de rencontres ou Job Days organisés*
- *Nombre de mises à l'emploi ou de recrutements effectifs*

Descriptif de l'action :

La Ville souhaite poursuivre l'organisation de rencontres entre employeurs et personnes sans emploi, en collaboration avec le Forem, la MIRENA et le CPAS.

Deux actions ont déjà été menées avec succès pour accompagner le recrutement de nouvelles enseignes sur la Commune, dont un Job Day pour le McDonald's et une prochaine collaboration avec Kiabi.

Ces initiatives facilitent la mise en relation directe entre candidats et employeurs.

L'objectif est désormais d'étendre cette démarche aux entreprises et commerces déjà implantés localement, afin de soutenir leurs besoins en recrutement et de renforcer l'emploi sur le territoire.

Action n° 6 : Procurer les outils nécessaires pour la recherche d'emploi

Budget estimé : Néant

Cellule référente : ADL

Partenaires : Forem – MIRENA - CPAS

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre de demandeurs d'emploi orientés*
- *Taux de suivi des accompagnements effectifs*

Descriptif de l'action :

L'ADL se positionne comme un relais pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches, en les orientant vers les structures disposant des outils adaptés à la recherche d'emploi.

Des partenaires tels que le Forem, la MIRENA et le CPAS offrent un accompagnement personnalisé, des formations, ainsi que l'accès à des plateformes et ressources spécialisées.

L'ADL assure la mise en lien entre ces acteurs et les personnes en recherche active. Cette collaboration permet d'optimiser les chances de réinsertion professionnelle et de garantir un accompagnement efficace et ciblé selon les besoins de chacun.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 4 : ASSURER LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL DE LA COMMUNE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT IDENTITAIRE ET TOURISTIQUE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 1 : PRÉSERVER ET RESTAURER LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Action n° 1 : Réaffectation et/ou utilisation de certains éléments du patrimoine immobilier religieux pour des activités socioculturelles

Budget estimé : 30.000 €

Cellule référente : Patrimoine

Partenaires : Fabriques d'Eglises – Centre Culturel

Indicateur de réalisation : Etude de faisabilité réalisée (oui/non)

Descriptif de l'action :

Cette action vise la mise en place d'un groupe de travail composé de différents acteurs concernés par la réaffectation et l'utilisation des édifices religieux à des fins socioculturelles.

Il sera chargé d'initier la réflexion de manière participative et de réaliser une étude de faisabilité sur la manière la plus appropriée de réaffecter ponctuellement ou de manière permanente ces édifices.

Un marché public ayant pour objet la désignation d'un bureau d'études pourra ensuite être lancé.

Action n° 2 : Aménager la Place d'Ychippe

Budget estimé : 469.102,48 € (fonds propres : 93.820,50 € - subside régional : 375.281,98 €)

Cellule référente : Travaux

Partenaire(s) : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Respect du budget et des délais fixés (oui/non)*
- *Enquête de satisfaction auprès des usagers*

Descriptif de l'action :

L'action vise à transformer l'espace actuel en un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants d'Ychippe et les visiteurs en intégrant divers équipements publics tels qu'une plaine de jeux, un espace de pique-nique et une aire de repos.

Le projet est conçu de manière à s'intégrer harmonieusement dans le tissu urbain local. L'objectif principal est donc les échanges entre les habitants et les interactions entre les enfants, les adultes et les personnes âgées.

La convention de faisabilité a déjà été approuvée par le Conseil Communal au mois d'août 2025. Elle doit encore être signée par Madame la Ministre. Une fois signée, le marché relatif à la désignation d'un auteur de projets pourra être lancé.

Action n° 3 : Aménagement des abords de l'ancienne gare de Braibant

Budget estimé : 401.473 € (fonds propres : 121.827,77 € - subvention régionale : 279.645,23 €)

Cellule référente : Travaux

Partenaire : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Respect du budget et des délais fixés (oui/non)*
- *Enquête de satisfaction auprès des usagers*

Descriptif de l'action :

Cette action vise à aménager un espace de convivialité et de rencontre pour les villageois sur l'espace public situé devant l'ancienne gare de Braibant.

À l'abri de la circulation, un espace de jeux pour enfants sera installé. Un espace pétanque sera maintenu. Cet espace fait également l'objet d'une réflexion pour sa végétalisation.

Le début estimé des travaux est fixé au printemps 2026

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 2 : PROTÉGER LE FONCIER AGRICOLE

Action n° 1 : Créer une commission agricole

Budget estimé : 500 € / an

Cellule référente : Patrimoine

Partenaires : Agriculteurs - CLDR

Indicateurs de réalisation :

- *Nombre d'avis rendus*
- *Nombre de mesures proposées*

Descriptif de l'action :

Cette action vise à créer une commission consultative de l'agriculture en vue de promouvoir et de favoriser le développement de l'agriculture sur le territoire communal.

Elle sera composée de représentants de différents acteurs du secteur agricole et aura pour mission :

- ❖ De formuler des avis et des recommandations sur les questions liées à l'agriculture,
- ❖ De proposer des mesures pour soutenir et améliorer les conditions de production agricole
- ❖ De favoriser les échanges et la coopération entre les différents acteurs du secteur.

Action n° 2 : Faciliter l'accès à la terre

Budget estimé : Néant

Cellule référente : Patrimoine

Indicateur de réalisation : Nombre de baux de carrière conclus / Nombre de terres agricoles remises en location

Descriptif de l'action :

La Ville ne souhaite plus procéder à des ventes de terres agricoles communales significatives exploitées. Le but est de pouvoir protéger le foncier agricole face la pression immobilière.

La Ville, en prévision des remises en location des terres agricoles pour lesquelles les baux à ferme se terminent, a décidé de réviser le cahier des charges au niveau des

critères d'attribution mais également du système de pondération et de recourir systématiquement à la conclusion de baux de carrière.

OBJECTIF OPÉRATIONNEL N° 3 : VALORISER SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL LES USAGES CULTURELS ET TOURISTIQUES

Action n° 1 : Poursuivre le dossier relatif à la création d'une halle commerciale dédiée au marché alimentaire et artisanal local

Budget estimé : 1.320.120 € (fonds propres : 421.920 € - subvention régionale : 898.880 €)

Cellule référente : ADL

Partenaire (s) : A déterminer

Indicateurs de réalisation :

- *Respect du budget et des délais fixés (oui/non)*
- *Enquête de satisfaction auprès des usagers*

Descriptif de l'action :

Cette action vise la création d'un espace partagé et multifonctionnel en centre-ville permettant de répondre à divers besoins de la population locale.

S'inspirant du concept de tiers-lieu, il s'agit ici de proposer un espace ouvert et hybride ayant pour principale vocation de faciliter la rencontre entre acteurs et citoyens.

Le but est de veiller à la mise en valeur des produits locaux et productions locales. Il s'agira d'un espace dédié à l'entraide et ouvert pour la culture et l'art.

L'auteur de projet a été désigné. Le cahier spécial des charges a été approuvé par le Conseil Communal en juin 2025.

La Commune est dans l'attente de l'approbation ministérielle. Une fois cette approbation obtenue, le marché public pourra être lancé.

Action n° 2 : Créer des fiches touristiques

Budget estimé : A déterminer/

Cellule référente : ADL

Partenaire : Maison du Tourisme

Indicateur de réalisation : Nombre de fiches réalisées / Nombre de villages de l'entité

Descriptif de l'action :

Cette action vise à créer des fiches touristiques personnalisées par village et les mettre à disposition des hébergements touristiques.

Chaque fiche présentera un village, les activités proches à réaliser et les produits locaux à découvrir à proximité.